



LE PETIT VILLARIN

Bulletin d'information et de documentation sur la Vallée des Villards

SAINT-COLOMBAN-DES-VILLARDS

SAINT-ALBAN-DES-VILLARDS – 73 SAVOIE

IL N'EST PAS NÉCESSAIRE D'ESPÉRER POUR ENTREPRENDRE, NI DE RÉUSSIR POUR PERSÉVÉRER (GUILLAUME D'ORANGE)



Chalets d'alpage dans la combe du Glandon
(Sous-le-col d'en haut, 1 750 mètres)

M. Michel Bouvard réélu député de Savoie

Dans les deux communes villarinchées, l'élection présidentielle a montré une progression des abstentions et du vote Front national. Ces résultats s'inscrivent dans la logique des résultats observés sur la plan national. Aux élections législatives, M. Bouvard, député sortant, a été aisément réélu pour la troisième fois député de la 3^e circonscription de Savoie (Chambéry sud, Maurienne).

Présidentielle (21 avril et 5 mai 2002)

Saint-Alban

• 1^{er} tour : I., 148 ; V., 111 ; A., 37 (25,00 %) ; E., 106.

Lionel Jospin, 25 (23,58) ; Jean-Marie Le Pen, 22 (20,75) ; Jean-Pierre Chevènement, 12 (11,32) ; Jacques Chirac, 12 (11,32) ; Robert Hue, 7 (6,60) ; Arlette Laguiller, 6 (5,66) ; Noël Mamère, 6 (5,66) ; Jean Saint-Josse, 5 (4,72) ; Bruno Mégret, 4 (3,77) ; Alain Madelin, 3 (2,83) ; Olivier Besancenot et Christiane Taubira, 2 (1,89) ; François Bayrou, Christine Boutin, Daniel Gluckstein, et Corinne Lepage, 0.

• 2^e tour : I., 148 ; V., 113 ; A., 35 (23,65 %) ; E., 103.

Jacques Chirac, 73 (70,87) ; Jean-Marie Le Pen, 30 (29,13).

Saint-Colomban

• 1^{er} tour : I., 410 ; V., 247 ; A., 163 (39,76 %) ; E., 237.

Jean-Marie Le Pen, 52 (21,94) ; Jacques Chirac, 46 (19,41) ; Lionel Jospin, 33 (13,92) ; Jean Saint-Josse, 19 (8,02) ; François Bayrou et Jean-Pierre Chevènement, 18 (7,59) ; Noël Mamère, 10 (4,22) ; Robert Hue, 8 (3,38) ; Bruno Mégret, 7 (2,95) ; Arlette Laguiller et Corinne Lepage, 6 (2,53) ; Olivier Besancenot et Alain Madelin, 5 (2,11) ; Christine Boutin, 3 (1,27) ; Daniel Gluckstein, 1 (0,42) ; Mme Taubira, 0.

• 2^e tour : I., 410 ; V., 309 ; A., 101 (24,63 %) ; E., 297.

Jacques Chirac, 236 (79,46) ; Jean-Marie Le Pen, 61 (20,53).

Législatives (9 et 16 juin 2002)

3^e circonscription de Savoie (Chambéry sud, Maurienne)

Saint-Alban

• 1^{er} tour : I., 148 ; V., 112 ; A., 36 (24,32 %) ; E., 110.

Bernadette Laclais (Parti socialiste), 45 (40,91) ; Michel Bouvard (Union pour la majorité présidentielle, député sortant), 28 (25,45) ; Jean-Marie Richard-Chevallier (Front national), 10 (9,09) ; Roger Favier (Pôle républicain), 8 (7,27) ; Michel Vallet (PCF), 7 (6,36) ; Nicole Guilhaudin (les Verts), 5 (4,55) ; Hélène Girod (MNR), 3 (2,73) ; Jean Blanc (Régions et peuples solidaires) et Sébastien Jolivet (LCR), 2 (1,82) ; Francis Colonel (sans étiquette), Guy Pellegrin (Génération écologie), Renée Laurent (Parti des travailleurs), Jean-Paul Lang (Lutte ouvrière), et Bruno Rota (Parti pour la défense des animaux), 0.

• 2^e tour : I., 148 ; V., 102 ; A., 46 (31,08 %) ; E., 100.

Michel Bouvard (Union pour la majorité présidentielle, député sortant), 38 (38,0) ; Bernadette Laclais (Parti socialiste), 62 (62,0).

Saint-Colomban

• 1^{er} tour : I., 411 ; V., 229 ; A., 182 (44,28 %) ; E., 226.

M. Bouvard (Union pour la majorité présidentielle, député sortant), 108 (47,79) ; B. Laclais (Parti socialiste), 50 (22,12) ; J.-M. Richard-Chevallier (Front national), 33 (14,60) ; J. Blanc (Régions et peuples solidaires), 11 (4,87) ; Nicole Guilhaudin (les Verts) et Roger Favier (Pôle républicain), 8 (3,54) ; Michel Vallet (PCF), 5 (2,21) ; Hélène Girod (MNR), 2 (0,88) ; Bruno Rota (Parti pour la défense des animaux), 1 (0,44) ; Sébastien Jolivet (LCR), Francis Colonel (sans étiquette, pas de bulletin à l'ouverture du bureau), Guy Pellegrin (Génération écologie), Renée Laurent (Parti des travailleurs), et Jean-Paul Lang (Lutte ouvrière), 0.

• 2^e tour : I., 411 ; V., 213 ; A., 198 (48,18 %) ; E., 205.

Michel Bouvard (Union pour la majorité présidentielle, député sortant), 122 (59,51) ; Bernadette Laclais (Parti socialiste), 83 (40,49).

Michel Bouvard : « Ici on vote pour l'homme ! »

Très implanté dans le département, Michel Bouvard a été réélu sans difficulté, et pour la 3^e fois, député de la 3^e circonscription de Savoie. Né le 17 mars 1955 à Argenteuil, M. Bouvard est également vice-président du conseil général. Dans la précédente législature, il était vice-président de la commission des finances, rapporteur spécial du budget du tourisme. Son suppléant est M. Pierre-Marie Charvoz, conseiller général du canton de Saint-Jean.

Dans son édition de mai 2002, le bi-mensuel *Challenges* le classe parmi les cinq meilleurs députés de la région Rhône-Alpes quant au travail effectué. Il est jugé « passable » pour sa présence à l'Assemblée nationale (moins de 200 interventions) et « bon » pour ses questions écrites au gouvernement (plus de 300). On y apprend aussi qu'il souhaite un contrôle accru du Parlement sur l'action du gouvernement, et que c'est un partisan de Philippe Séguin.

Localement, M. Bouvard s'est beaucoup occupé à faire aboutir les dossiers concernant la desserte en gaz de la Maurienne, en cours de réalisation, et « l'interconnexion de quatre stations de ski qui devrait déboucher sur le 4^e domaine skiable du monde(*) », ce qui a fait beaucoup pour sa notoriété locale, lui qui pense « qu'ici, l'électeur vote plus pour le bonhomme que pour l'étiquette ». Ce qui explique sans doute qu'il obtienne, au 1^{er} tour, la majorité absolue dans 6 des 8 communes de l'Arvan : Foncouverte-La Toussuire, Saint-Jean d'Arves, Saint-Sorlin d'Arves, Saint-Pancrace, Jarrier, et Villarembert-Le Corbier, dont la plupart des maires étaient dans son comité de soutien. Il obtient son plus mauvais score à Saint-Alban (25,45 %), commune dans laquelle Mme Laclais, sa principale adversaire (PS) que le maire soutenait, réalise, elle, son meilleur score (41 %)...

Ch. Mayoux

(*) Le domaine skiable des Sybelles regroupe 6 stations : Saint-Sorlin d'Arves, Saint-Jean d'Arves, La Toussuire, Le Corbier, Les Bottières et Saint-Colomban. Depuis que l'idée de ce projet a été lancée, ce domaine est considéré tantôt comme le 5^e de France (M. Maulin dans le *Petit Villarin*), tantôt comme le 4^e ou le 5^e des Alpes du Nord (hebdomadaire *L'Hôtellerie* du 27 janvier 2000). Dans ce numéro de *Challenges*, le voici devenu le 4^e du monde...

Les rendez-vous de l'été

C'est la course pédestre La Villarin qui a donné le coup d'envoi de la saison estivale, le 15 juin (lire page 3), suivie par la fête de la musique (22 juin), et le Tour Arvan-Villard (30 juin) (la fête du col du Glandon - 29 juin - a été annulée faute de participants). Puis le relais sera pris par Festivillards (12 juillet). S'enchaineront ensuite :

- Dimanche 14 juillet : course de côte cycliste entre Cuines et Saint-Colomban (organisée par la Maison du tourisme et le Club cycliste de Saint-Jean).
- Vendredi 26 juillet : conférence à 20 heures à la salle des fêtes, proposée par l'association Patrimoine et culture (lire ci-dessous).
- Samedi 27 juillet : orchestre symphonique de Minsk (dans le cadre de Festivillards).
- Dimanche 28 juillet : prestation du Rallye cor de Montmélian (Festivillards) ; journée chasse avec présentation de trophées, de vêtements, de couteaux, etc. ; accueil des touristes (tous les dimanches, à la salle des fêtes).
- Lundi 29 juillet : sortie pédestre.
- Mardi 30 juillet : tournoi de ping-pong (20 heures).
- Mercredi 31 juillet : soirée cinéma ou soirée à thème (chasse, fleurs, etc.).
- Jeudi 1^{er} août : sortie pédestre.
- Vendredi 2 août : conférence à 20 heures à la salle des fêtes ; découverte de la via ferrata et du mur d'escalade.
- Samedi 3 août : assemblée générale de l'association des Villarins et amis des Villards (17 heures à la salle des fêtes) ; tournoi de tennis (simple) ; concours de pétanque à Saint-Alban organisé par l'Acca locale.
- Dimanche 4 août : fête du pain (Amis des Villards).
- Lundi 5 août : début des 29^e Six jours de pétanque qui se dérouleront du 5 au 10 août (organisés par l'association ABA) ; sortie pédestre.
- Mardi 6 août : tournoi de ping-pong (20 heures, organisé par le Club des sports).
- Mercredi 7 août : soirée cinéma ou soirée à thème (chasse, fleurs, etc.) ; sortie en car aux Hurtières (Amis des Villards).
- Jeudi 8 août : 20 heures (belote) ; découverte de la flore (Bernard Patillon).
- Vendredi 9 août : découverte de la via ferrata et du mur d'escalade ; à 20 heures, musiques de l'Équateur (association Vivre aux Villards).
- Samedi 10 août : soirée dansante (organisation ABA).
- Dimanche 11 août : méchoui à l'Auberge du Coin (si le télésiège de l'Ormet est ouvert) ; soirée cinéma ou soirée à thème (chasse, fleurs, etc.) ; passage de la 8^e étape du Tour de France féminin (Courchevel - Vaujany).
- Lundi 12 août : sortie pédestre ; rencontre de football « Jeunes » contre « Anciens » organisée par le Club des sports.
- Mardi 13 août : concours de pétanque en triplette, disputé en nocturne, avec repas (ABA) ; découverte de la via ferrata et du mur d'escalade.
- Mercredi 14 août : soirée musique avec le groupe celtique Scoff-band (Vivre aux Villards) ;
- Jeudi 15 août : fête du pays avec costumes villarins, pain bénit, apéritif, animations diverses, jeux, feu d'artifice, et bal en soirée avec orchestre (bal organi-

sé par le Club des sports) ; arrivée de la 1^{re} étape de l'épreuve de VTT la Transmaurienne 2002 (La Toussuire - Saint-Alban - Saint-Colomban).

• Vendredi 16 août : conférence à 20 heures à la salle des fêtes ; tournoi de ping-pong (après-midi, organisé par la Maison du tourisme).

• Samedi 17 août : Pocket Bike (minimotos présentées par ABA) ; soirée dansante (Maison du tourisme).

• Dimanche 18 août : 1^{er} challenge des Sybelles (pétanque) ; 30^e anniversaire de l'association des Amis des Villards (apéritif, place du Chef-Lieu).

• Lundi 19 août : sortie pédestre ; football (tournoi par équipes de six joueurs, organisé par la Maison du tourisme).

• Mardi 20 août : tournoi de ping-pong (en soirée) ; concours de pétanque (tête-à-tête, organisé par ABA).

• Mercredi 21 août : sortie pédestre ; concours de belote (ABA) à 20 heures à la salle des fêtes.

• Jeudi 22 août : découverte de la flore (Bernard Patillon).

• Vendredi 23 août : conférence (20 heures à la salle des fêtes) ; découverte de la via ferrata et du mur d'escalade ; concours de pétanque (équipe mixte avec un enfant de moins de 15 ans, organisé par la Maison du tourisme).

• Samedi 25 août : soirée dansante ; rencontre internationale d'aéromodélisme au col du Glandon.

• Lundi 27 août : sortie pédestre.

• Mardi 28 août : tournoi de ping-pong en soirée.

• Mercredi 29 août : soirée cinéma ou soirée à thème (chasse, fleurs, etc.).

• Jeudi 30 août : découverte de la via ferrata et du mur d'escalade.

• Vendredi 31 août : course de VTT (Maison du tourisme et Club cycliste de Saint-Jean).

CONFÉRENCES

• 26 juillet. Philippe De Mario est l'auteur de plusieurs ouvrages dont le célèbre *Les Seigneurs de La Chambre* (publié en 2001). Ce férus d'histoire locale, lui-même originaire de ce canton, nous parlera certes de cette puissante famille qui possédait de très nombreuses propriétés aux Villards, mais, à travers plusieurs anecdotes, évoquera aussi pour nous l'implication des Villarins dans la vie ordinaire du vicomte de La Chambre.

• 2 août. Chargé de cours à Maurienne généalogie, Jean-Marc Dufreney forme et guide, année après année, les généalogistes en quête de sources ou de ressources nouvelles. Grâce à lui, nous découvrirons le rôle tenu par les Villarins émigrés à Saint-Jean-de-Maurienne, avant le Révolution.

• 16 août. Sous toute réserve, la soirée devrait-être consacrée à la vie pastorale en alpage, dans la combe de Bellard pendant la première moitié du XX^e siècle, avec la participation de quelques Villarins ayant vécu ce mode de vie aujourd'hui disparu (lire pages 7, 8 et 9).

• 23 août. Pour terminer, Jean Prieur, maître de conférences à l'université de Grenoble, et spécialiste incontesté de l'Histoire ancienne, nous présentera le patrimoine religieux de la Maurienne : des roches à cupules aux églises baroques (avec projection de diapositives).

CHORALE

«Va où le chant te mène»

Après la venue de la chorale de Chambly aux Villards, les 24, 25 et 26 mai 2001, une invitation était faite à La Villaraine pour aller chanter à Chambly, petite bourgade située à 40 km au nord de Paris.

Rendez-vous fut pris pour les 24, 25 et 26 mai 2002, 24 personnes allant joyeusement porter l'image de la Savoie aux portes de la Picardie. Culturellement, touristiquement, et humainement parlant, ces échanges sont d'une grande richesse. Le second volet de notre voyage comprenait les visites de Beauvais, Senlis, et Chantilly, accompagnées par les commentaires de Claude Pierre, directeur de l'école de musique de Chambly.

Chambly : l'église Notre-Dame, un édifice du 13^e siècle, classé monument historique, avec une acoustique merveilleuse. Pour les choristes, quel plaisir !

Beauvais : la cathédrale Saint-Pierre, (le chœur le plus haut du monde : 48,5 m), deux fois reconstruite et qui reste inachevée.

L'horloge astronomique et ses automates : un chef-d'œuvre étonnant où le génie d'un homme Auguste Verites (1868) vous fait prendre conscience de la place de l'homme dans l'univers.

Senlis : l'un des berceaux de l'Histoire de France. Un patrimoine remarquable où chacun a pu flâner à sa guise.

Chantilly : pour nous, cela évoque les courses hippiques, le cheval est présent



J.-M. BORDAS

partout. A voir : la perspective du château entouré de bassins, au cœur d'un parc magnifique. Sans oublier les grandes écuries, les plus belles du monde. Le voyage retour fut lui aussi l'occasion de franches rigolades. Merci à la SNCF qui a su nous faire voyager agréablement.

De retour de notre escapade dans l'Oise, nous étions enthousiastes à l'idée de recevoir les choristes de Grimentz (l'Echo de Moiry) les 8 et 9 juin 2002 à Saint-Colomban et de leur offrir la même qualité d'accueil que celle qui nous avait été donnée chez eux.

C'est au cours d'un voyage à Charmay, en Suisse, où nous avions entendu l'Echo de Moiry que André Bütz eut l'idée de ren-contrer cette chorale. Rendez-vous fut pris les 21 et 22 avril 2001 à Grimentz pour une première rencontre. Nous avons été séduits par la beauté de ce village et son accueil. Je reprendrais simplement le titre d'un article de *Montagne magazine* : Grimentz, le modèle suisse. Au-delà du chant, il y a la rencontre d'hommes et de femmes qui, portés par un même élan, veulent partager et faire découvrir leur pays.

Merci aux élus villarins, à la Maison du tourisme, à ceux qui nous ont aidés, et à tous ceux qui sont venus partager une agréable soirée à Saint-Colomban avec nos amis suisses.

Jean-Marc Bordin*

(*) Président de la chorale La Villaraine.

4^e rallye de voitures anciennes**Une pluie de princesses...**

Quel printemps maudit ! La pluie tombe sans répit et le ciel reste désespérément sombre sur la vallée du Glandon. Adieu clarité des étoiles scintillant au-dessus des cimes de Sembuis... Mais que les étoiles célestes prennent garde, d'autres se chargent de nous apporter la chaleur qui nous manque. Ainsi, Jean-Pierre Vidal, médaillé olympique, prince des neiges, venu à Saint-Alban faire l'éloge de l'amitié. Ainsi aussi ces « princesses » qui se sont données rendez-vous, le 1^{er} juin dernier, à l'*Hôtel de la poste*, lieu retenu comme point-déjeuner de la 4^e étape du 3^e Rallye des princesses. Ce rallye de voitures anciennes est ainsi dénommé, comme l'indique le dossier de presse de l'épreuve, parce que « toutes les femmes sont des princesses ». Car pour cette « épreuve », seules les femmes ont droit de tenir le cerceau de bakélite. Elégantes, elles quittent un instant leurs véhicules de collection dont les plus anciens datent de 1925, pour venir prendre quelques forces. Et si toutes sont « princesses », certaines, comme aurait dit le regretté Coluche, le sont plus que d'autres. Il y a là en effet d'authentiques princesses : Hermine de Clermont-Tonnerre, Hélène de Yougoslavie, Constance de Bourbon-Parme, Patricia Bey de Tunisie... Il y a aussi la princesse du petit écran, Sophie Favier, dont le sourire étincelant a mis en rade l'appareil photo de notre reporter improvisé Eric. Il y a aussi les princesses du sport, filles du grand coureur de formule 1 et du Paris-Dakar Jacky Ickx. L'une d'elle, Vanina, est devenue une figure incontournable de la compétition automobile. Et puis il y a les autres princesses, plus anonymes, dont les armoiries sont l'amour des voitures anciennes. Bref toutes sont là, fidèles au rendez-vous, simples et conviviales. Seules la prestation des Bleus,

qui piétinent face à l'Uruguay, et la pluie, qui ruisselle, entachent quelque peu la bonne humeur... En somme, les flots sont là et bien là. La beauté aussi, étalée sur la place, allant des capots des voitures au bout des ongles des princesses du jour. Et l'amour aussi est là, motivation cette journée de passionnés mi-sportifs mi-épicuriens. Manque la rose... car comme le disent les vers de Leconte de Lisle « Ruiselante encor du flor paternel / Quand, de la mer bleue, Aphrodite éclosé / Etincela nue aux clartés du ciel / La Terre jalouse enfanta la rose ; / Et l'Olympe entier d'amour transporté, / Salua la fleur avec la beauté ». Mais la Maison du tourisme, sans doute inspirée par quelques rêves prémonitoires, se charge de combler cette lacune en offrant une rose à chaque participante.

Ne pouvant franchir le col de la Croix-de-Fer à cause de travaux, ce rallye d'élégantes est redescendu par la route du Glandon sans voir les champs de narcisses que les Villarins avaient fait éclore du côté de Grand Maison...

Mais ce n'est que partie remise, car lorsque ces fées reviendront nous visiter, nous saurons donner à cet événement l'éclat qu'il mérite afin que cette étape soit inoubliable. Et si les pentes de la route du Glandon qui ont fait la gloire des rois de la petite reine réussissaient la gageure de frapper au cœur les princesses du volant ? Villarins ne seriez-vous pas fiers de voir cette manifestation, qui est sponsorisée par les plus grands(*), poser sa main sur l'épaule du Glandon, l'espace d'un instant, celui du frémissement d'un cœur plein d'espoir ?

Gilbert Pautasso

(*) dont le Ritz, Renault, les champagnes Mumm, le comité Vendôme, le Méridien, etc.

LA VILLARINCHE

Les Villarins à la peine

Pour la première manifestation de l'été (est-ce un bon présage ?) un soleil resplendissant illumine la vallée, inondant les sous-bois des 15 km du parcours d'une ombre bienfaisante.

Lorsque le clocher égrène 9 coups, les 6 marcheurs – c'est peu – s'élancent en direction de Valmaure bientôt suivis par 37 coureurs impatients d'en découdre, dont certains sont même venus de Marseille ! Parmi eux 4 Villarins : Vincent Paret-Dodon, Jean-Pierre Pepey – 2 fois vainqueur de l'épreuve – Frédéric Combet et, tenant du titre, Norbert Combet. Si le sexe faible est en minorité, il est néanmoins bien représenté avec 9 participantes au joli minois et au grand talent. Le temps de faire quelques préparatifs pour le ravitaillement et « l'apéro » de la remise des prix, et déjà l'humour si particulier de Jacky Maurino se répand dans le talkie-walkie pour annoncer l'arrivée du premier.



■ Vincent Paret-Dodon (à gauche), et

Norbert Combet

Nos Villarins ont connu des fortunes diverses, Norbert Combet en particulier qui, payant sans doute son écot au stress de l'organisateur, avait quelque peu les jambes coupées. Mais le dernier a à peine franchi la ligne d'arrivée que déjà Danièle Favre-Bonté quitte la table de chronométrage pour établir les classements à la vitesse de l'éclair. Pendant ce temps, c'est une innovation, les coureurs peuvent prendre une douche (payante) au camping pour une remise en forme bienvenue. Tout ce joli monde, auquel se sont joints les bénévoles, se retrouve alors à la salle des fêtes. Mais avant de lever notre verre à la santé des sportifs du jour, qu'il me soit permis d'y associer les bénévoles qui ont su montrer leur attachement à leur vallée et à l'épreuve, par leur dispo-

nibilité, leur gentillesse et leur compétence.

Puis c'est l'heure des récompenses, de nombreux lots et coupes étant remis aux vainqueurs. Dans la salle, deux personnes font sensation : Nicole Martin Cocher, qui a fait admirer le costume villarin, distribuant quelques bisous, et Alain Bozon qui, avec sa verve habituelle, a animé cette remise de prix avec sa fougue légendaire. Et si tôt terminées les interventions du président de la Communauté de commune et du maire de Saint-Alban, chacun s'est précipité, non vers la table antidopage, mais vers celle du petit blanc. Plusieurs participants allèrent ensuite à l'*Hôtel du Glandon* prendre une collation bien méritée. A l'issue de celle-ci, l'ambiance bonne enfant a perduré, et, à l'initiative de M. Chaix et de sa compagne, ancien vainqueur et participants tous deux à la Sybelles villarinche (course de ski-alpinisme), nous nous sommes retrouvés à plusieurs dans la salle des fêtes pour terminer cette journée d'une manière qui, si elle n'avait rien à voir avec la diététique sportive, entrait pleinement dans le cadre de la convivialité.

Gilbert Pautasso

CLASSEMENTS

Marcheurs

1. Emile Pitton, 1 h 19 min 05 s ; 2. Alain Jagot, 1 h 25 min 41 s ; 3. Patrick Bonnet, 1 h 25 min 57 s ; etc.

Courreurs

1. Valéry Chaix, 56 min 56 s ; 2. Lionel Paygnard, 57 min 14 s ; Jean-Pierre Pepey, 57 min 54 s (...) ; 4. Norbert Combet, 1 h 02 min 30 s (...) ; 24. Frédéric Combet, 1 h 17 min 48 s ; 25. Vincent Paret-Dodon, 1 h 18 min 49 s (...) ; 33. Alain Bozon, 1 h 28 min 45 s ; etc.

Merci Madame !

Si vous étiez diabétique, vous penseriez sans doute que La Villarinchne n'est pas pour vous, et que l'effort intense que cette épreuve réclame est incompatible avec votre santé, même équipé d'une pompe et même si un laboratoire pharmaceutique accepte de vous suivre.

Et bien vous auriez tort ! Mais les idées reçues ont la vie dure. Comment leur tordre le cou ? Eh bien en vous alignant au départ comme l'a fait, sans la moindre appréhension, une concurrente fort mignonne de 54 ans. Devant notre incompréhension de voir ainsi une personne dont le sucre est la hantise se préparer à un effort violent qui nécessitera précisément l'absorption de sucre, souriante, Mme Christiane Touyard nous délivre le message qu'elle entend faire passer à tous ceux qui sont atteint par cette maladie : « l'effort physique a le même résultat que l'insuline, il brûle le sucre. En aucun cas cela ne saurait être un handicap ». Et comme pour enfoncer le clou, non seulement elle a terminé l'épreuve, mais elle a gagné dans sa catégorie. Forçant le respect de tous,

jamais applaudissements ne furent autant mérités. Mais là ne s'arrête pas son défi. Elle veut aller encore plus loin en participant, tout l'été, à l'ensemble des courses pédestre du challenge des Sybelles.

Pour cette leçon de courage, de bonheur, de convivialité que vous avez offert à tous, merci Madame. Et à l'année prochaine ! Non seulement nous n'oublierons pas votre message, mais nous restons à votre écoute pour vous aider, dans la mesure de nos moyens, dans votre campagne.

G. P.

■ Mme Christiane Touyard (2^e à partir de la gauche)

CHAUFFAGE SANITAIRE SERRURERIE INSTALLATION ET ENTRETIEN

CHIANALE FILS

Butane - Propane - Camping-gaz

655, avenue de la Gare
73130 St-Etienne-de-Cuines

Tél. 04 79 56 23 84

Gîtes Adélaïde

04 79 25 65 98

655, avenue de la Gare
73130 St-Etienne-de-Cuines

Un 8 Mai particulier

Ce sont des cérémonies du 8 Mai extraordinaires au sens propre du terme, qui se sont déroulées, cette année, aux Villards.

En effet, que ce soit à Saint-Alban, dans un premier temps, ou à Saint-Colomban, en fin de matinée, ces cérémonies ont pris un caractère particulier avec la présence du capitaine Bourgeois, du bureau Opération et construction, représentant le colonel Boyer, chef de corps du 13^e BCA de Barby, et du sergent Sébastien Gamel (du village de l'Eglise), engagé de l'armée de l'Air.

En outre, la clique L'Echo des Montagnes de Sainte-Marie-de-Cuines, où l'on notait la présence, au clairon, de



■ Fin de cérémonie à Saint-Alban.

Gilbert Darves-Blanc, du Premier-Villard, a accompagné ces cérémonies de vibrantes sonneries aux morts, l'appel aux morts étant réservé aux seules commémorations de l'armistice du 11 novembre 1918.

Après les discours d'usage lus, à Saint-Colomban, par René Mugnier, maire, et, à Saint-Alban, par Emile Quézel-Yoyon, maire-adjoint (qui donna également lecture d'un message de Georges

Quézel-Ambrunaz, maire, absent excusé), après le dépôt des gerbes et la Marseillaise, les cérémonies se sont terminées par les traditionnels vins d'honneur servis au Triandou et à l'Hôtel de la poste.

Christophe Mayoux

« Ceux de Rawa-Ruska »

Un drapeau français, une main enserrant du barbelé, et, au-dessus de ces deux symboles, une inscription « Ceux de Rawa-Ruska », ne laissent aucun doute : cette plaque mortuaire a été déposée sur une tombe du cimetière de Saint-Colomban par des anciens déportés de ce camp, comme un ultime hommage à l'un des leurs.

D'après la consonance du nom, j'ai d'abord situé ce camp en Pologne, aux confins de l'ex-Union soviétique. Mais la consultation d'un dictionnaire m'apprit que ce camp était situé en Ukraine, près de la ville de Lwow (autrefois Lemberg).

Ancienne caserne de la cavalerie russe en cours de construction, en 1941, la Whermacht la transforma en camp pour les prisonniers de guerre qui s'évadait, recevant, à partir d'avril 1942, des prisonniers de guerre français et belges, récidivistes de l'évasion et du sabotage.

Les conditions de détention à Rawa-Ruska étaient, on l'imagine, celles de tous camps de l'Allemagne nazie. Sans eau potable, sans lumière, sans chauffage ni toilettes, sans pain (une miche pour 35 !), les détenus étaient entassés soit dans les écuries construites en bois sur des fondations en briques, soit dans des baraquements, dormant à même le sol, sans paille ni couverture. Les prisonniers y étaient souvent « accueillis » par ces mots : « Ici, le camp dispose d'un grand cimetière avec beaucoup de place ! ». C'est tout dire...

En juin 1942, il y avait 10 000 prisonniers à Rawa-Ruska, « camp de la goutte d'eau et de la mort lente », comme le désigna Churchill à la radio de Londres, et, officiellement, 72 y sont morts, sans compter les disparus qui ne sont pas rentrés chez eux à la libération. Mais de la mi-1942 au début 1943 Rawa-Ruska, fut abandonné et le stalag(*) 325 fut transféré à la citadelle de Lemberg, ne laissant à Rawa-Ruska, fin 1942, que quelques centaines de prisonniers.

L'Association Ceux de Rawa-Ruska qui milite pour qu'on oublie pas, a démontré que des soldats français, après la défaite, avaient opté pour la Résistance, refusant d'obéir aux ordres de Vichy ou de l'ennemi. Et ce camp reste le symbole de cette Résistance que beaucoup ont payée par la déportation. D'où le devoir de mémoire qui leur est dû.

Cette plaque, au cimetière, presque anonyme et passant presque inaperçue, est un hommage à Gaston Bozon-Vialle. Né en 1919 à Saint-Colomban (Valmaure), Gaston Bozon-Vialle a été recruté au 5^e régiment de tirailleurs marocains à Chambéry. Fait prisonnier en juin 40, entre Reims et Soissons, il est détenu au stalag 2A à Neubrandenburg (Allemagne) sous le numéro 49190. Il s'évade le 17 avril 1942 de Guslow mais il est repris à Coblenz quatre jours plus tard, cette évasion lui valant 21 jours de cellule à Ziegenheim (Allemagne). Par la suite, il sera détenu au stalag 125 de Rawa-Ruska pendant tout le mois de juin 42, puis, de juillet à fin novembre 1942, à Tarnopol et à Zloczow, sous-camps de Rawa-Ruska. Il reviendra ensuite dans un camp en Allemagne au stalag 2B (ou 2C) de Griewald.

Agent d'assurance à La Chambre, Gaston Bozon-Vialle est décédé en novembre 1990. Il a été conseiller municipal de Saint-Colomban (1965-1971) et président des Anciens combattants villarins.

Christophe Mayoux

(*) stalag : abréviation du mot allemand stammlager, camp de base. Nom donné en Allemagne aux camps de prisonniers pour hommes de troupe et sous-officiers, pendant la Seconde Guerre mondiale.
[Sources : Union nationale des déportés de Rawa-Ruska, 17, rue des Petits Hôtels, 75010-Paris (tél. : 01 42 46 75 64 ou 01 40 22 90 08) ; courrier électronique : rawa-ruska@wanadoo.fr. Site : http://perso.wanadoo.fr/pierre.grandet/ra_wa_ruska.html.]

Voyages Gonthier

Transporteur sur la ligne :
St-Jean-de-Maurienne
Vallée des Villards

73130 La Chambre

- Excursions
- Voyages organisés
- Transports de groupes
- Taxi

Tél. 04 79 56 24 68

VERNIER Frères

- Génie Civil
- Travaux en montagne
- Montages et réparations remontées mécaniques

Tél. 04 79 83 40 44

Zone Industrielle/73000 PONTAMAFREY

Deux projets prennent forme

Trois réunions ont eu lieu depuis avril 2002 pour établir un projet de construction d'une nouvelle école. Étaient présents MM. Giffon, architecte, Louadoudi, président de la Communauté de communes de la vallée du Glandon et délégué aux affaires scolaires de Saint-Colomban, Mme Bordas, déléguée aux affaires scolaires de Saint-Alban, Mme Girard, déléguée de l'éducation nationale et Jeannine Martin-Garin, l'institutrice. M. l'inspecteur de l'éducation nationale étant absent, excusé à chaque fois.

La première réunion avait pour objet de définir les besoins pédagogiques pour des enfants de 4 à 11 ans pour une classe unique. Les manques par rapport à l'école actuelle ont servi de base de travail et une liste a été établie.

Lors de la deuxième réunion, M. Giffon a présenté un organigramme pour faire apparaître les différentes pièces et la (ou les) communication(s) possible(s) entre elles : salle de classe comportant différents ateliers, salle d'exercices physiques, coin informatique, bureau, coin

documentaire, salle de projection.

A la troisième réunion, l'architecte a présenté deux esquisses correspondant à deux implantations différentes : dans la maison Tardy, à La Pierre, achetée par la commune de Saint-Colomban, et qui est à transformer, sur un terrain situé à Lachenal, en contrebas de la route, entre les deux maisons Emieux, pour une construction nouvelle. Les deux projets sont sur trois niveaux avec possibilité d'une salle servant de réfectoire. Ces projets seront présentés à l'inspecteur de l'éducation nationale. L'implantation sera décidée par le conseil de la Communauté de communes.

A la prochaine rentrée, un ramassage scolaire sera instauré, tous les jours, pour les élèves de l'école primaire des Villards et les élèves du collège de Cuines. La Communauté de communes va acquérir pour ce faire un véhicule de 18 places et utilisera l'actuel minibus. Pour cette rentrée, l'école primaire va enregistrer un départ en 6^e et aucune rentrée.

SPECTACLE DE FIN D'ANNÉE

Les élèves ont interprété leur conte, aboutissement d'un an de travail

Le 14 juin, les élèves de la classe unique de la vallée des Villards et leurs camarades de La Chambre ont présenté leur spectacle de fin d'année au centre culturel et sportif de La Chambre.

Ce spectacle, intitulé Fulbert et la boîte magique, est un conte inventé par les élèves des deux écoles. Les élèves de cours préparatoire (CP) et ceux des cours élémentaires (CE1 et CE2), ont inventé la trame de l'histoire qui se situe au XVII^e siècle (Fulbert, un enfant différent des autres par son handicap physique va, au cours d'un voyage fabuleux, faire la connaissance d'un garçon au pouvoir étrange, d'une fillette orpheline, d'un dragon en fâcheuse posture, etc.). Les élèves de cours moyen (CM) ont ensuite écrit ce conte sous forme de pièce de théâtre. Pour l'écriture théâtralisée, le travail entre les deux écoles a pu se faire grâce à Internet. Ainsi Agathe Lelarge, seule élève de CM2 de Saint-Colomban, a pu donner ses idées, échanger avec ses copains de La Chambre.

Chaque continent traversé par le héros (Fulbert) était représenté par une danse. Ainsi la classe de CP a dansé sur une musique africaine, celle des CE sur une musique de carnaval, et celle des CM sur une musique américaine. Le travail en danse a pu se faire grâce à l'intervention d'une danseuse agréée par l'éducation nationale : Cathy Gey. Un important travail a été fait sur l'expression corporelle liée à la musique.

Clément Girard a assuré le rôle du conteur ; avec Valentin Girard et Maëva Martin-Fardon, ils ont également dansé. Agathe Lelarge a joué le rôle de la Béfana (sorcière d'Italie) et celui d'un conteur ; elle aussi a dansé. Les petits ont participé aux décors. Ce conte est en fait une légende puisque de nombreux renseignements historiques et géographiques sont mentionnés : la tour

à La Chambre, le cadran solaire de Saint-Alban, la grotte des « Sarrasins » à Saint-Colomban, le Sahara, le lac Majeur, la Louisiane. De nombreuses recherches documentaires ont été effectuées par les enfants : personnages du carnaval d'Italie, esclaves noirs en Louisiane au XVII^e siècle, Touaregs (mode de vie et tenu vestimentaire), travail sur des cartes géographiques, Epaminondas.

Nombreux étaient les parents et amis de l'école à s'être déplacés ce soir-là, la salle était comble. Des élus étaient d'ailleurs présents : Patrick Louadoudi président de la Communauté de communes, Annie Bordas, déléguée aux affaires scolaires de Saint-Alban, ainsi que Gilbert Pautasso, président de la Maison du tourisme des Villards. Les 70 enfants présents sur scène ont été largement applaudis ! Ce spectacle est l'aboutissement du travail régulier qui a pu être mis en place lors des déplacements hebdomadaires des enfants de l'école à La Chambre, le jeudi après-midi. De nombreuses réunions entre les enseignants des écoles concernées se sont déroulées tout au long de l'année scolaire, et, si ce travail a abouti, c'est grâce à une grande collaboration entre les membres de l'équipe éducative. C'était un des axes du projet d'école, l'autre étant la table d'orientation qui sera mise en place pour l'été à l'entrée de Saint-Colomban. Ce spectacle a reçu le soutien financier du Sou des écoles des 2 écoles, des parents (pour la confection des costumes), de la danseuse, et de la Maison du tourisme de la vallée des Villards pour les programmes.

A noter que le projet d'école 2002-2003 pour l'école villarince portera sur le théâtre, une façon, pour les élèves, de prolonger et d'approfondir l'approche de cet art.

J. M.-G

FAVRE-BONTE Jean-Baptiste

ARTISAN MAÇON
Devis gratuit - tous travaux

Les Roches
St Colomban-des-Villards - 04 79 56 36 08

TOUS PRODUITS PÉTROLIERS

CHARVET
produits pétroliers

PONTAMAFREY 04 79 83 40 38

BENEFICIEZ DE NOTRE BUDGET CONFORT

CHARVET
produits pétroliers

SAINT-ALBAN

Les chasseurs fêtent leur champion olympique !

En ce matin de fête, la vallée du Glandon s'assombrit d'heures en heures. Les yeux fixés sur le ciel menaçant, les responsables de l'Acca de Saint-Alban regardent, impuissants, les nuages qui s'accumulent sur les crêtes. Aujourd'hui, Saint-Alban attend « son » champion olympique : Jean-Pierre Vidal. Qui l'aurait cru ? Mais quand l'amitié s'en mêle, même les rêves les plus fous deviennent réalité. Et comme c'est sur les pentes du Merlet que le destin a réuni deux chasseurs partageant la même passion de la chasse et de la nature, Henri Girard et les membres de l'Acca, avec à leur tête leur président Jean-Pierre Merle, ont-ils tenu à fêter l'un des héros des derniers jeux Olympiques.

Le champion sitôt arrivé au son du Rallye cor de Montmélian qui fait éclater ses cuivres, Jean-Pierre Merle monte sur l'estrade pour un premier hommage au médaillé olympique.

Coiffé d'un chapeau ramené d'Autriche, la voix un peu cassé par l'émotion, en quelques mots simples, Jean-Pierre Merle rappelle qu'une longue complicité lie Jean-Pierre Vidal et ses amis de Saint-Alban qui font partie de son fan club et l'accompagnent très souvent au bord des pistes du grand cirque blanc, que ce soit en Autriche, en Italie ou en Suisse, pour l'encourager en secouant avec frénésie 4 grosses cloches de vache, dont le tintamarre ne passe pas inaperçu le long des stades de slalom. Jean-Pierre Vidal explique alors son attachement à la montagne et au plaisir que lui apporte la chasse, rappelant que, tout comme le ski, elle demande beaucoup de force de caractère et de concentration. D'autres intervenants(*) parleront du chasseur qui vit dans le champion. Ainsi le président de la Fédération départementale de chasse de Savoie, qui ne manquera pas, au passage, de souligner le bon travail fourni par l'Acca de Saint-Alban. Ainsi l'entraîneur de l'équipe de France de ski qui, mettant en avant les qualités humaines du champion, réservera une belle surprise à l'assistance en lui passant au cou « sa » médaille d'or (moment intense qui embua quelques regards).

Ainsi Patrick Louadoudi, président de la Communauté de communes de la vallée du Glandon, qui rappellera fort opportunément quel exemple il est pour la jeunesse, et combien les enfants du Club des sports de la vallée, présents, garderont en eux le souvenir de cette journée mémorable.



■ De gauche à droite : René Mugnier, Patrick Louadoudi, Daniel Dufreney, Jean-Pierre Vidal, Jean-Pierre Merle, et Georges Quézel-Ambrunaz.

D'autant que Denis Jamin sortit une vieille prune de derrière les fagots qui réchauffa le gosier de nombreux convives, tant et si bien que le Rallye cor de Montmélian se déchaîna, recevant, dans l'hilarité générale, un renfort aussi inattendu qu'efficace en la personne de M. Dupanloup. Dieu que l'on était bien sur la place du Triandou...

Dans l'après-midi, Aurélie Darves, émue au point d'en perdre presque ses mots, adressa à l'invité un compliment en patois, compliment auquel il répondit, larmes à l'œil, en posant une bise sur les joues de cette mamie, laissant ainsi paraître au grand jour ses qualités de cœur. En cette journée, plus que le champion, c'est l'ami, presque le grand frère que l'on aimerait avoir, que nous avons rencontré. Quand la gloire est aussi simple on ne peut être que conquis.

Merci à l'Acca de Saint-Alban d'avoir proposé une telle rencontre et d'avoir mis, le temps d'une journée, Saint-Alban sur le devant de la scène. Grâce à eux, Jean-Pierre Vidal compte désormais quelques supporters de plus. Dans la vallée du Glandon, la démonstration est ainsi faite que l'amitié n'a pas de frontière.

Gilbert Pautasso

(*) On notait la présence de MM. Gaimoz, Siccard et Miguet, respectivement, président, directeur et secrétaire, de la Fédération départementale de chasse de Savoie ; M. Brennier, directeur des équipes de France masculines de skis alpin ; M. Dufreney, conseiller général du canton de La Chambre. M. Louadoudi, président de la Communauté de communes ; MM. Mugnier et Quézel-Ambrunaz, respectivement maire de Saint-Colomban et de Saint-Alban.

Henri Girard président de l'Acca

Lors de son assemblée générale du 21 juin dernier, l'Acca de Saint-Alban, qui compte 48 chasseurs dont 6 « extérieurs » a porté Henri Girard à sa présidence, Jean-Pierre Merle, président depuis 1984, ne se représentant pas. Henri Girard, qui est, depuis 2001, conseiller municipal à Saint-Colomban et conseiller de la Communauté de communes, a déjà occupé ces fonctions de 1981 à 1984.

Le conseil d'administration de l'Acca comprend Claude Darves-Blanc, vice-président, Maurice Darves-Bornoz, secrétaire, Hervé Vidal, trésorier, Jean-Pierre

Merle, Armand Frasson-Gorret, Claude Perrin, Michel Darves-Blanc et Jéan-François Lyard, membres.

Les attributions pour 2002, comprennent 21 chamois (+ 3 par rapport à l'an passé) sur le secteur de Belledonne, 5 (inchangé) sur le Châtelard, 2 (inchangé) sur la réserve, et 11 (inchangé) sur le secteur ONF de Miolan. On compte également 15 chevreuils (+ 1) sur Belledonne et 6 (+ 1) sur le Châtelard.

Enfin, 5 cerfs ont été attribués sur la commune (1 mâle, 1 de moins que l'an passé, une biche et 2 faons).

SAINT-COLOMBAN

Attributions en hausse

Avant d'entamer la saison, voici quelques informations brèves concernant l'Acca de Saint-Colomban.

* Renouvellement

Les trois membres du conseil d'administration (CA) à renouveler, Pascal Bozon-Vialle, Cédric Emieux, et Thierry Bozon (Martinan) ont été réélus (AG du 15 juin) avec 56 voix chacun sur 75 votants (35 présents).

* Chasseurs extérieurs

En l'absence de Thierry Bozon (Martinan) et François Bitz (procurations à Patrick Rostaing-Troux), le CA a attribué, en février dernier, des cartes à MM. J.-M. Prignot (8 pour, 1 blanc), Ch. Prignot (8 pour, 1 blanc), J.-M. Faisan (5 pour, 1 blanc, 3 contre), J.-M. Petiot (8 pour, 1 blanc), M. Valdi (9 pour), L. Blachon (9 pour), R. Chamoux-Crepin (9 pour), Ph. Molina (9 pour), M. Chaze (7 pour, 1 blanc, 1 contre), et M. Vourlat (7 pour, 2 contre). La demande de M. H. Vidal a été repoussée (3 pour, 6 contre).

* Les attributions

Les attributions définitives pour la saison de chasse 2002-2003 sont connues.

Pour le chamois, il y en aura 52 (5 de plus que l'an passé) avec sur Belledonne : 5 cabris (contre 5 l'an dernier), 10 jeunes (10), et 20 adultes (15) ; sur le Châtelard : 5 adultes (5) et 5 jeunes ; dans la réserve : 4 adultes (4) et 3 cabris (3). Les jeunes (éterlous) sont des chamois de 1 an et demi. Un comptage aura lieu sur le secteur Belledonne le 9 novembre 2002.

Pour les chevreuils, le plan en autorise 15 (11) sur Belledonne, 8 (7) sur le Châtelard, et 3 (3) sur la partie ONF de Miolan, soit un total de 26 (+ 5).

Pour les cerfs, il y en aura 6 (7) sur la commune et 2 (2) sur l'ONF, en Miolan, soit, au total, 1 de moins que l'an passé.

Le nombre de lièvre commun à prélever sera de 5 sur toute la commune. Jusqu'à présent la chasse au lièvre commun était interdite sur le secteur Belledonne. Pour le lièvre variable (blanchon), le nombre à prélever est de 20 sur toute la commune. Les lièvres tués devront être présentés à la commission de contrôle, ce qui n'était pas obligatoire jusqu'à présent. De plus, le prélèvement devra être de 1 lièvre par jour de chasse et par chasseur. Pour le tétras-lyre, un comptage des nichées aura lieu comme chaque année, après le 15 août.

* Plan de chasse

Pour le chamois le nouveau plan de chasse a été validé. De l'ouverture jusqu'au 29 septembre, il y aura un tour de rotation mais pour les cabris et les éterlous seulement. Puis, du 29 septembre au 1^{er} novembre, il y aura attribution d'un bracelet adulte à chaque équipe, le secteur de chasse étant tiré au sort et tournant, c'est-à-dire qu'une équipe ne pourra pas repasser sur le même secteur. Enfin, du 1^{er} novembre jusqu'à la fermeture, tour de rotation comme actuellement mais avec les chamois qui restent à prélever.

Norbert Combet

MISE AU POINT

La chasse n'est pas un concours

Le bureau de la société de chasse de Saint-Colomban (Acca) se voit dans l'obligation de donner quelques explications à propos de certains articles parus dans *Le Petit Villarin* de mars 2002. Pourtant, nous essayons de rester discrets et de faire évoluer notre chasse sans tapage ni remous.

Dans l'un de ces articles, le président de la Maison du tourisme, Gilbert Pautasso, nous interpelle sur notre façon d'accueillir, et remet en cause les décisions du bureau concernant le choix des chasseurs étrangers. La décision concernant le droit de chasser de M. Hervé Vidal est une décision réfléchie, prise en toute connaissance de cause par les membres du conseil d'administration de l'Acca, et les propos de M. Pautasso, même s'il s'en défend, apparaissent comme une ingérence dans notre association.

Au sujet de l'accueil du médaillé olympique Jean-Pierre Vidal, celui-ci aurait été plutôt du ressort d'une association sportive ou de la Maison du tourisme que de la société de chasse. Nous sommes bien d'accord sur le fait que l'accueil est l'affaire de tous les habitants de la vallée, mais, dans l'optique d'un futur développement touristique, que dire des relations entre les différentes associations et communes de la vallée ?

Concernant l'autre article signé Norbert Combet et intitulé « Chamois : plan de chasse modifié », il est bon de rappeler que tous les chasseurs ne sont pas des compétiteurs avides de palmarès, ni là pour prendre part à une compétition. Pour nous, la chasse n'est pas un concours mais plutôt un loisir et, avant tout, une passion que partagent les chasseurs avec la nature, son environnement et sa faune. Il faut aussi rappeler que l'équipe qui a l'opportunité de « fermer » un de ces bracelet le doit certainement à

ses qualités physiques, sa connaissance du territoire et de la faune, mais peut-être aussi un peu à un facteur chance car n'oublions pas que les bracelets et les secteurs sont tirés au sort chaque soir. Enfin l'influence de « dame météo » n'est pas négligeable, mais indéniable.

Nous pensons que la publication d'un tel article dans une presse locale donne une image négative de notre Acca, de la chasse et des chasseurs. En particulier en cette période où notre activité subit de nombreuses attaques au plan national. La demande d'attribution du gibier, faite à la fédération des chasseurs, a été élaborée en fonction de l'abondance des espèces, d'une étude chiffrée faite sur l'ensemble des massifs de Belledonne et du Châtelard, et en collaboration avec les autres Acca présentes sur ces massifs. Nous avons pu ainsi mettre en évidence un net retard de notre territoire à propos du nombre d'animaux octroyés par rapport à sa superficie et son biotope.

De plus, l'étude des tableaux de chasse au chamois des années précédentes a pu révéler la nécessité d'évoluer vers un plan de chasse qualitatif qui permettra aux chasseurs de choisir de « vieilles bêtes » et d'équilibrer les prélèvements par tranches d'âge. Nous pourrons ainsi favoriser l'essor de cette espèce en préservant les plus beaux reproducteurs.

Le bureau pense que ces précisions sont nécessaires, et souhaite à tous les chasseurs une saison 2002-2003 pleine de satisfactions. Que la chasse conserve sa convivialité et ses valeurs traditionnelles.

Le bureau(*)

(*) NDLR : Le bureau comprend : Patrick Rostaing-Troux, Cédric Emieux, Philippe Martin-Cocher et Pascal Bozon-Vialle.

COSTUMES

«Petites mains» recherchées...

L'association Patrimoine et culture est toujours à la recherche de pièces du costume féminin, surtout des costumes ordinaires, ainsi que de coiffes en dentelles, bijoux (croix, coeurs, broches), costumes masculins, tabliers rayés, etc. Elle accepte les dons et les prêts de longue durée.

Elle lance également un appel à « de petites mains », c'est-à-dire des volontaires qui nous aideraient à confectionner des costumes cet été, l'atelier couture reprenant ses activités tous les lundis soir à partir du mois de juillet.

A ce propos, les nouveaux rubans en soie seront livrés au début de l'été.

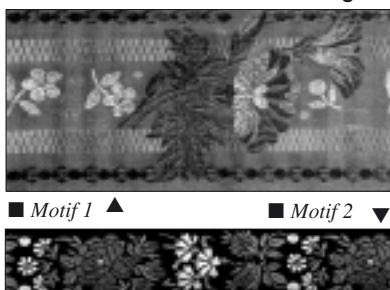
Les plus grands, de 8 centimètres de large (motif 1), seront tissés dans quatre couleurs différentes, comme les précédents (*Le Petit Villarin*, n° 119, mars 2002) : rouge, bleu, fushia et violet. Ils peuvent être utilisés pour la confection d'une ceinture (2 mètres), d'un corselet (1,5 m), d'une bande de tablier (0,5 m), d'une barette (1 mètre), d'un ruban de fillette (1,5 m), d'un ruban de mariée (3 mètres), etc. Il n'en sera tissé que 10 mètres de chaque couleur.

Les plus étroits, en 3,5 cm de large (motif 2), seront tissés dans cinq couleurs différentes : rouge, bleu, fushia, violet et noir. Ils peuvent être utilisés pour la confection des corselets (1,5 m), des bandes de tablier (0,5 m), des barettes (1 mètre), des cordelles (1,5 m) et, pour ceux à fond noir, des flats (2 mètres). Prix de vente : environ 10 euros le mètre.

Ces rubans seront disponibles aux ateliers de couture. A cette occasion, les personnes intéressées pourront aussi commander les rubans en taffetas moiré pour les costumes de fête, en 13,2 cm de large et de couleur rouge, bleu, fushia et violet. Prix de vente : environ 19 euros le mètre, soit 38 euros par costume. Ils seront livrés, au plus tôt, à l'automne et, au plus tard, au printemps 2003.

Il reste encore une dizaine de châles en dépôt-vente, laissés à disposition pour le tisserand. Ces châles sont en pure soie sur chaîne fushia tramas en vert, bleu, rouge et cuivre : 137,20 euros l'unité.

Xavier Mugnier



Brèves

• Suite à un don de M. Derrier (Saint-Alban), l'association a récupéré un photographe de marque Pathé, type 205 (datant de 1910) ainsi qu'une dizaine de disques d'époque. Mais il manque l'aiguille servant à la lecture des disques et le bras qui la supporte. Il n'y a pas de pavillon sur ce modèle. Si des personnes peuvent renseigner l'Association ou l'orienter sur des magasins spécialisés, qu'elles prennent contact avec elle (mairie de Saint-Colomban).

• Un deuxième devis s'étant révélé plus avantageux que le premier qui avait été obtenu, la municipalité de Saint-Alban va prendre en charge les frais de restauration du Terrier communal.

PEINTURE

A la découverte des Dufour, peintres réputés du baroque en Maurienne

Le 23 mai dernier, Stéphane Masiuk, restaurateur d'art aux Avenières, nous rapportait le tableau de la chapelle de Lachal. Cette œuvre est signée Gabriel Dufour, tout comme son homologue de la chapelle de Valmaure (très abîmée, hélas !). Une troisième de Gabriel et Laurent Dufour (son neveu) était dans la chapelle des Voûtes d'où elle fut ramenée dans celle du Premier-Villard pour lui épargner une complète détérioration. C'est là qu'elle va reprendre sa place prochainement... Isabelle Moreaux-Jouannet, d'Aix-les-Bains, lui a rendu tout son éclat : elle est splendide !

Qui étaient ces Dufour ? Une famille mauriennaise qui exerça ses talents de peintre en Savoie et au Piémont pendant trois générations du 17 au 18^e siècle. « *Elle se fit une place honorable parmi les artistes savoyards, jouit de la faveur des princes de Savoie, et posséda dans sa patrie, fortune et considération* ». Pierre, de la première génération, décéda en 1671 : 3 fils d'un premier mariage exercèrent aussi le métier de peintre dont Gabriel, cité plus haut, et un neveu Laurent-Guillaume, décédé en 1734.

Gabriel et Laurent ont exécuté le tableau du Premier-Villard. Nous avons même la chance d'avoir conservé le « *Compromis pour le tableau de la Visitation pour Saint-Alban-des-Villards* » datant du 4 mars 1721. Il a été déposé aux archives départementale de Chambéry vers les années 1980, et nous ne disposons actuellement que d'une photocopie. Nous reviendrons à l'occasion sur le contenu de cet acte, très intéressant par les précisions qu'il apporte.

Mais pourquoi ce regain d'intérêt à l'égard des œuvres signées Dufour ?

Monsieur Yvan Cadenne, alors conservateur départemental du patrimoine à Chambéry (connu à Saint-Colomban et à Saint-Alban pour y avoir dressé l'inventaire du patrimoine religieux, en 1990 et en 1996) annonçait par lettre du 23 février 1999, un projet d'exposition consacrée « aux peintres Dufour, natifs de Saint-Michel-de-Maurienne et à quelques-uns de leurs contemporains ».

Cette exposition réalisée en partenariat avec la province de Turin devait bénéficier du soutien du conseil général. C'était l'occasion de faire restaurer nos tableaux... Mais les communes concernées devaient s'engager à les prêter, bien entendu, c'est-à-dire à s'en séparer pendant un certain temps. Echanges de courriers administratifs, devis des restaurateurs désignés par le conseil général, précisions sur l'aide financière... bref, le temps passa et l'exposition prévue pour 2000 puis 2001, l'est actuellement pour 2003...

Qu'importe ! Les œuvres qui nous « appartiennent » sont restaurées (d'autres sont encore en cours de travaux). Le soutien financier envisagé de 36 % au départ est fixé à 80 %. Reconnaissions que sans ce projet nous n'aurions probablement pas engagés nos communes dans une telle dépense, en tout cas pas de gaieté de cœur. Jugez plutôt : pour La Visitation, de Saint-Alban : 16 281 francs, et pour la Sainte famille, de Saint-Colomban : 23 758 francs. Ces œuvres sont maintenant inscrites aux Monuments historiques.

Profitons pour aller admirer, avant qu'ils ne repartent, nos tableaux revenus au bercail :

• à Saint-Alban (chapelle du Premier-Villard). La Visitation illustre un épisode de l'Évangile : la visite de la Vierge à sa cousine Elisabeth enceinte du futur Jean-Baptiste (fête le 2 juillet). La chapelle sur les Voûtes était appelée chapelle de la Visitation ou de la Consolation. Elle est dite « *nouvellement construite* » dans le compromis de 1721.

• à Saint-Colomban (chapelle de Lachal dite Saint-Sébastien et Saint-Roch). Le tableau représente une Sainte Famille dominée par l'Esprit Saint (sous forme d'une colombe) avec au pied, saint Sébastien percé d'une flèche et saint Michel terrassant le Dragon. Il « rivalise » en iconographie avec saint Georges souvent représenté dans la même attitude. Mais il s'agit bien de saint Michel dans les actes anciens des archives départementales.

Une pensée, quand vous verrez cette œuvre, pour le Dufour de Valmaure laissé pour compte en raison de son état... Peut-être pourrait-on faire un geste compensatoire en restaurant le très beau tableau « en demi-cercle » avec saint Antoine au pied de la Vierge et l'Enfant... à Valmaure également.

Pour terminer, un détail qui a son importance : nous avons l'intention de faire « protéger » tous les objets auxquels nous accordons une certaine valeur par des procédés nouveaux qui permettent leur identification certaine en cas de vol. Mais le mieux serait d'éviter cela !

Ginette Paret

EMMONTAGNAGE

Une représentation réussie

Invités, mi-mai, à participer à la 2^e fête de l'emmontagnage, le 1^{er} juin à Chambéry, organisée dans le cadre de l'année internationale des montagnes, il a vite fallu trouver des jeunes acceptant de se costumer, et, utilisant des éléments de costumes prêtés par l'association Patrimoine et culture, effectuer des essayages dont un ultime le vendredi soir, veille de l'événement.

Et le lendemain, 1^{er} juin, à 7 h 45 nous prenions le car à Sainte-Marie-de-Cuines pour Chambéry, chacun et chacune avec son costume sous housse d'une main, et, de l'autre, dans un sac, ceinture, flat, bégueine, rubans, corde, châle, chapeau, souliers, cœur, croix, et broches ! Même les « pèpes » (narcisses) et les violettes (idée de Gilbert Pautasso) étaient du voyage pour accompagner les brochures sur notre vallée. Un vrai déménagement !

A Chambéry, nous avons disposé d'un

peu moins d'une heure pour nous habiller dans une salle au Carré Curial. L'habilleuse n'étant pas une professionnelle, il y avait de la tension et de l'inquiétude : allions-nous être présenables ?

Et bien oui ! nos six jeunes, trois couples, étaient magnifiques. Ils ont été admirés et applaudis quand ils ont défilé dans les rues de Chambéry et quand ils sont montés deux fois sur le podium, place Saint-Léger.

Certes nous étions un petit groupe à côté des nombreux représentants des Arves, mais nos trois costumes de grande fête, en soie de couleurs vives (1 bleu, 1 rouge ancien et 1 vert neuf) ont fait une très forte impression.

Et notre vallée a été très bien représentée à cette journée qui, chez nous, autrefois, était une journée particulièrement animée (*lire page 7*).

Le retour en car fut gai. A 19 heures nous étions à Saint-Colomban, épuisés. Il fallait alors penser à refaire les robes avant de les ranger... L'aventure n'était pas terminée.

Martine Ferroud



M. FERROUD

■ De gauche à droite : Mathieu X., Alexandra Favre-Bonté, Jean-Noël Favre-Bonté, Delphine Ferroud, Frédéric Martin-Garin et Amandine Favre-Bonté.

COMMENTAIRES

Encore un effort !

En débouchant sur la place Saint-Léger, il est vite apparu que notre délégation était bien petite par rapport à celle des nos amis des Arves.

De plus, les groupes ont défilé sur un podium pour expliquer les singularités et les beautés de leurs costumes. Et dans cet exercice, il faut bien convenir que l'Arvan a encore pris le pas sur les Villards, interprétant des chants et des danses du passé, deux pratiques qui nous manquent terriblement pour affirmer notre identité et promouvoir notre vallée. Que d'efforts nous attendent encore ! ne serait-ce que pour nous organiser.

Il faut savoir, par exemple, que certains groupes des Arves ont à leur disposition une personne pour chaque costume utilisé alors que, chez nous, pour cette sortie, deux personnes seulement (Martine Ferroud et Xavier Mugnier) ont dû prévoir et s'occuper de l'habillage de toutes les personnes qui s'étaient costumées, quel que soit le nombre et la nature des costumes portés : ordinaire, fête, etc. Et on ne peut pas leur demander d'être disponible pour chaque manifestation. Il devient donc impératif de renforcer les bonnes volontés qui oeuvrent dans ce domaine.

Cependant, même si nous sommes revenus de ces journées avec un peu de vague à l'âme, ces rencontres restent nécessaires pour progresser. D'autant que, est-ce le poids des costumes ou le respect de certaines traditions, le retour fut loin d'être morose... Les jeunes des Villards ont encore de la ressource ! Et rien n'est perdu.

Gilbert Pautasso

Les travaux et les jours dans les alpages villarins

Dans le calendrier agricole de la civilisation agro-pastorale qui fut longtemps celle de la vallée des Villards, trois grandes périodes se distinguent : • du 6 juin au 17 septembre, la période de l'alpage, qui scinde parfois la famille en deux, bien que le chalet soit vraiment le centre de la vie familiale ; • juillet-août-septembre, les trois mois d'enfer, correspondant à la quête forcenée du foin ; • d'octobre à mai : la réclusion hivernale, qui correspond essentiellement à la période d'émigration

masculine.

Dans les textes qui suivent, extraits de l'un de ses ouvrages^(*), Pierre Bozon décrit « les travaux et les jours » relatifs à la période de l'alpage.

Dans le premier (lire ci-dessous), c'est l'emmontagnage (6 juin) et ses convois colorés et bruyants. Dans le second (page 8), Pierre Bozon décrit la vie quotidienne à la montagne, centrée sur son « arbé ». C'est le domaine de la femme, et le travail essentiel est celui du lait.

Dans le troisième (page 9), il détaille la vie des bergers. Enfin (page 9), c'est le démontagnage (17 septembre) où la même animation que le 6 juin se reproduit, mais empreinte de mélancolie...

(*) Pierre Bozon : « La vallée des Villards. Les travaux et les jours dans une haute vallée de Savoie », Les Imprimeries réunies (Chambéry, 1982), chapitre 3 « La montagne ». Depuis la faillite de l'éditeur, ce livre est disponible auprès de Mme Simone Bozon, La Perrière, 73130 – Saint-Colomban-des-Villards, au prix de 33 euros franco de port.

L'emmontagnage : un jour d'intense animation

[...] Aux Villards, la date traditionnelle, officielle puisqu'elle figure dans les contrats de louage, de l'inalpage, de l'emmontagnage comme on dit dans cette vallée, c'est la Saint-Claude, le 6 juin. En vérité, la date réelle peut varier suivant l'état de la prairie dans les hauteurs, un enneigement tardif repoussant plus tard la montée, et elle varie aussi suivant la nature des montagnes. Car, parmi les 50 lieux habités l'été, dépendant de la vingtaine de villages de la vallée, il existe en gros deux catégories en fonction de l'altitude : les montagnes agro-pastorales et les montagnes purement pastorales, le mot montagne désignant la zone d'exploitation estivale.

Les premières sont celles dont les chalets sont situés au-dessous de 1



■ L'Echaut Dessus (1 620 m).

600 mètres d'altitude. Les uns sont en balcon sur les versants de la vallée : à Saint-Alban, le Replat, les Jouvières, le Tovet, le Raclet, les Ravières, la Frasse, le Mont ; à Saint-Colomban, la Soujette, les Esserts, Ressoutan, le Plan, le Coin, la Charavoïrin, Montrond. Les autres sont à l'entrée des combes : le Tépey, le Rosey, Prérond, l'Echet, le Sapey.

Ces villages de chalets sont en quelque sorte des succursales des hameaux d'hiver. Et comme ils se trouvent encore dans la zone cultivable ou à sa limite, on y pratique à proximité l'agriculture aussi

« Le carillon des sonnailles emplit la vallée »

L'emmontagnage est longuement préparé. Presque toujours, dans la seconde quinzaine de mai, l'on est allé visiter les chalets et entreprendre, au moins sommairement, les réparations indispensables. Puis, ceux qui louent des brebis sont partis, en groupes, chez les propriétaires accoutumés des Huiilles, au Bourget, à La Table, au Pontet, et, passant par le vieux chemin du col du Cucheran, les Hurtières, Saint-Rémy, ils ont ramené, après une longue étape de 70 kilomètres, un coupon de 30 ou 50 brebis *igavoués*, nom qu'on donne aux brebis de louage. D'autres vont chercher ces ouailles étrangères en Dauphiné, vers Allevard ou Thœys, à travers les passages enneigés de la haute montagne, le col du Merlet ou le Pas de la Coche.

Les contrats de louage, parfois écrits, précisent la durée de la location, généralement 4 mois, 4 mois et demi, moyennant la moitié du produit, payé en fromage. Début juin, les gros montagnards sont aussi descendus dans le bassin de La Chambre querir chez les cultivateurs les vaches confiées pour la durée de l'estive, moyennant aussi le paiement en nature sur la base du mi-fruit. Au mois de juillet, le *Cuinain* (toujours ainsi nommé même s'il n'est pas de Cuines) viendrait à la montagne voir peser le lait de ses vaches pour éviter toute contestation.

[...] Enfin arrive le grand jour, jour d'intense animation, encadré d'ailleurs par d'autres tout aussi actifs. C'est, en effet, un vrai déménagement, le chalet étant une sorte de résidence secondaire estivale, et il faut en faire des voyages avec le mullet ! A l'orée du XXe siècle cependant, les combes du Glandon et d'Olle sont desservies par une route qui autorise l'emploi d'une charrette. Comme, par crainte du vol, on ne laisse à la montagne que des objets sans grande valeur, il faut remonter nombre d'ustensiles, dont les lourds chaudrons de cuivre, des sacs de provisions, et on emmène aussi les poules dans des cages et jusqu'aux chats dans un panier. Ces mangeurs de souris sont en effet indispensables pour défendre les fromages contre l'arrivée des campagnols, mulots, fouines, belettes ou hermines, si friands de lait et d'œufs. C'est à dos de mullet que voyagent aussi les petits cochons tout roses, qui iront gambader librement autour des chalets, mêlés à la volaille.

Et puis, dans la matinée, vont s'ébranler les troupeaux, poussés par les abois des chiens, les cris et les coups de trique. Le groupe principal, c'est celui des bêtes à cornes, les belles vaches tarines à la robe couleur de blé et, aussi

les zailles, ces Abondances au pelage tacheté de blanc et d'acajou, les veaux turbulents, les génisses sveltes aux grands yeux de star. Beaucoup, parmi les laitières, portent des cloches suspendues à de larges colliers de cuir, *pointe* ou clarines au tintement argentin, sonnettes de bronze au son grave, gros bourdons nommés *chamonix*. Les grelots des chèvres et des brebis se mêlent aussi à la symphonie, car, lorsqu'elles sont peu nombreuses, les brebis suivent le convoi. Sinon, elles sont emmontagnées à part, d'autant plus qu'elles ne fréquentent pas le même pâturage. Le carillon des sonnailles emplit la vallée d'une rumeur joyeuse qui va s'estomper vers les combes et les hauteurs, repris à nouveau par d'autres troupeaux qui prennent le relais.

Et c'est la lente montée par les sentiers rocheux à travers les sous-bois vêtus d'une jeune verdure, pimpante sous le soleil de juin, tout bruissants de gazouillis. Puis, on abandonne le domaine des arbres, avec les derniers bouleaux et les derniers sapins dressés en sentinelles aux portes des grands alpages. Les bêtes, qu'il faut constamment houssiller, tant elles cèdent sans cesse à la tentation de grignoter l'herbe neuve si juteuse, pénètrent enfin dans la splendeur des hautes pelouses au velouté doux et chaud, palpitant des innombrables corolles immaculées des narcisses et de la pourpre ardente des violettes, qui exhalent dans l'air léger leurs parfums étonnantes. De tous côtés chantent les eaux vives, bondissant les torrents, s'échappent la mousse d'argent des cascades. Leur chant grave s'harmonise au concert des cloches et des clarines, musique de fête sous le ciel printanier. Sur les pierres inégales d'un gué, on franchit les eaux écumanantes des nants, tout gonflés de neige. La neige, au demeurant, est encore souvent là, en blancs édredons étalés aux flancs raides des Envers, en larges avalanches tâchées de marron, hérissées de pierres ou de blocs de glace, en ponts lancés sur les torrents au fond des crozes (ravins). Mais, frappée à mort par les rayons vainqueurs du soleil estival, elle pleure d'innombrables filets d'eau qui imbident tout un pan de terre rousseâtre où pointent les lances mauves des crocus, les délicates jupettes effrangées des soldanelles, les globes d'or des trolles, les fines corolles des anémones, véritable explosion printanière au pied des grandes cimes étincelantes de glace, sous l'immense coupe bleu sombre du ciel.

Vraie féerie, ivresse de couleurs, de parfums, de lumière, mais qui ne fait pas oublier les difficultés du trajet, lorsqu'on

doit traverser une avalanche tortueuse ou s'engager sur de grandes plaques neigeuses fortement inclinées, comme cela arrive souvent aux abords du col du Glandon.

Certes, les vaches montagnardes ont le pied agile, mais il faut quand même faire la trace et appeler : « *Tia vin, tia vin tia* », pour inciter les bêtes à s'aventurer sur ce névé plein de traîtrise. A travers les prés destinés à la fauve, il faut veiller également à bien suivre les larges charrières qui canalisent le flot animal et lui interdisent de s'égailler dans les biens privés. Après tous les tracas d'une journée bien remplie et joyeuse malgré tout, tant les gens comme les bêtes aiment l'emmontagnage, synonyme de liberté, de ripaille, de vigueur renouvelée dans une atmosphère vivifiante, l'on arrive enfin aux abords des chalets, les *arbés* (un *abert*). Ceux-ci s'égaillent tantôt par deux ou trois, et tantôt forment de vrais villages. Les uns, ceux des basses montagnes, cherchent le voisinage des arbres, s'ombragent de beaux planes comme au Tépey ou au Coin, ou s'abritent sous la puissante ramure des sapins comme en Montrond. Les autres, dans la nudité des hauts pâturages, s'adossent à une épaulement herbue comme en Olle ou en Bellard, ou s'accagnardent contre un rocher ou un bloc erratique, ainsi à la Loze du Merlet, en Comberousse, à l'Orcelle.

Dès son arrivée, la ménagère reprend possession de sa demeure estivale pour y mettre un peu d'ordre, y faire un bon feu pour chasser le froid et le mois de l'hiver. Pendant ce

temps, les bêtes commencent à goûter les bonnes herbes de la montagne, mais les plus belliqueuses se livrent des combats pour la suprématie de ce quartier de chalets, lointaine imitation des batailles de reines qui animent certains canons des Alpes et qui passionnent leurs propriétaires. Ici, les montagnards, s'ils aiment les belles vaches bien encornées, apprécient davantage leur valeur laitière, à tel point qu'ils gardent, pendant plus d'un demi-siècle, le souvenir des prouesses de telle bête hors du commun.

L'ombre peu à peu emplit les hautes combes et seules rougeoient encore les cimes de l'Orient. C'est alors que les vaches sont attachées dans les *jasses* obscures, ces écuries d'été, qui accueillent aussi cochons et poules. La première traite de la montagne est faite, un rapide souper, et puis au lit sous l'aire basse inclinée de l'arbé, où l'on va reposer, bercé par le lointain murmure des torrents. Et ainsi s'achève la première de la centaine de journées de la vie en alpage.

Pierre Bozon

LES TRAVAUX ET LES JOURS...

L'arbé, c'est l'abri, souvent d'ailleurs une fruste cabane, parfois toute en pierres, même le toit, comme en Comberousse, parfois sous la protection d'une roche en surplomb, comme à la Loze du Merlet. La plupart sont pourtant mieux construits, sur le modèle de l'habitat permanent, à soubassement de pierres et carcasse de bois en deux étages, sous un toit de chaume descendant jusqu'à terre. C'est le logis des hommes. Un deuxième bâtiment reçoit mulet, vaches, basse-cour : c'est la jasse, mais cette étable sommaire n'est pas voûtée, quoique surmontée d'une grange encapuchonnée aussi d'une couverture de chaume. Il y a cependant la remarquable exception de Comberousse, où de grandes jasses sont voûtées en pierres sèches, recouvertes de mottes de gazon, constructions indestructibles défiant les ans. A proximité sont encore deux sortes de caves : le *fridet*, installé sur un ruisseau ou une source fraîche, pour conserver les laitages, et le *setour*, qui abrite les fromages.

La montagne, au pays des Villards, c'est traditionnellement le domaine de la femme. C'est elle qui gouverne les troupeaux, c'est elle la *fruitière*, qui fabrique la tomme et le beurre, ces fruits de la montagne. Elle est aidée par ses enfants, sauf les adolescents qui, après 14-15 ans, deviennent des hommes appelés à d'autres tâches, et parfois par une servante ou un jeune valet qui fait office de berger. Les hommes, jusqu'à mi-juillet, ne viennent que pour le ravitaillement, pour la provision de bois, mais ensuite, ils seront en permanence à la montagne pour la saison du foin.

Le travail essentiel, c'est donc celui du lait, surtout lorsqu'il s'agit d'un troupeau de 15 à 30 laitières. D'abord les deux traites, le matin à l'aube et le soir au crépuscule, toujours dans la pénombre de la jasse. Tiré dans une *seille* de bois ou un *ciselin* de fer blanc, le lait mousseux est versé dans un chaudron de cuivre luisant comme un soleil, après avoir été passé dans l'*icoleu*, sorte de bassine de bois percée d'un trou obturé par les *rès*, bouchon fait des racines serrées d'une graminée spéciale, passoire efficace contre les impuretés.

Le troupeau parti au pâturage, la fruitière s'occupe de son laitage. Avec une coupe en bois, elle prélève la crème onctueuse qui affleure sur le lait reposé et elle le verse dans une *toupine* (jarre) de grès. Grossièrement écrémé, le lait est emprésuré et mis à chauffer jusqu'à une température empirique, d'environ 30°-35°. Caillé par ce chauffage qui active le travail des ferment, le lait est alors brassé avec un *movet*, instrument formé de la cime d'un jeune sapin aux branches en étoile, qui, comme son nom l'indique, remue le caillé et le transforme en fins granulés nageant dans la *lèta*, le petit-lait couleur d'absinthe. Ces fragments de fromage sont ramassés à la main et pressés dans une forme de bois ou de fer blanc perforée. Une fois bien égouttée, la tomme, de 2 à 3 kilos, sera démolée, salée, mise à sécher sur des planches et remisée dans le setour. Le mûrissement

s'opérera dans les caves profondes de la maison d'hiver, où, après trois ou quatre mois de séjour, la tomme, souvent retournée et brossée, présente une belle croûte parsemée de tâches roses et une chair tendre marbrée de bleu, à la saveur succulente née de tous les arômes de l'alpe. Encore faut-il qu'elle ait été réussie, car la valeur de ce produit est assez hétérogène. Elle dépend de l'altitude, qui préserve le lait de la chaleur néfaste, du terroir plus ou moins riche en bonnes planes, de la quantité de lait qui autorise la fréquence plus ou

« Rien n'est plus gai que les villages d'alpage en été »

moins grande de la fabrication, et, enfin, du doigté de la fruitière, plus ou moins habile à doser la pression et la température, afin d'éviter que le produit soit trop dur, trop granuleux ou trop cuit. Les meilleures hommes sont les *grattairons*, déjà célèbres dans les actes du XVIIIe siècle. Ils sont faits d'un mélange de lait de vache et de brebis, ce qui leur vaut une pâte persillée. Et parmi eux, ceux de Montrond sont les plus appréciés, car on les fait mûrir dans des écorces de sapin, qui leur donnent une saveur exceptionnelle.

Le petit-lait est le plus souvent retravaillé, chauffé, pour donner une nouvelle sorte de fromage, le *seuret* à l'aspect neigeux. On peut le consommer frais et c'est un vrai régal, ou le conserver, ce qui lui vaut un goût assez prononcé mais convenant à merveille pour accompagner les pommes de terre en robe des champs. On fait la tomme tous les jours ou tous les deux jours et le beurre deux fois par semaine. La *flou*, c'est ainsi qu'on désigne la crème, qui est la fleur du lait, est battue dans une baratte à battoir vertical, et donne de belles mottes au goût de noisette, qu'on lave à grande eau pure et froide pour durcir le beurre et éliminer le résidu, babeurre qu'on nomme ici *clair de beurre*. Quelquefois on modèle dans un moule à dessins des plaques d'une livre ou d'une demi-livre, mieux aisées à vendre. Car la plus grande partie du beurre comme des tommes est livrée aux coquettiers au fur et à mesure. La provision familiale de beurre est cuite pour la conserver toute l'année, et c'est, avec le saindoux, presque la seule matière grasse. Quand à la tomme, elle est une base fondamentale de l'alimentation, qu'on consomme à tous les repas et tous les jours de l'année.

La fruitière doit aussi s'occuper de sa basse-cour, soigner volailles et cochons qui vont se vautrer dans la dense végétation proche des chalets, ces *vercugnies* (chénopodes) et ces *tchos* (rumex) dont ils sont friands, gambader sur les tas de bouses ou fouiller la terre molle en grognant. On prépare leur pâtée en faisant cuire dans la grande marmite, pendue sur l'âtre de l'arbé, les pommes de terre, les *tchos*, la lèta et le clair de beurre. Appelés à l'auge par des « *tchou, tchou* » répétés, les porcs ne se font pas prier pour venir se gaver, et, à ce régime, ils prennent aisément plus d'un tour par mois. (La mesure du tour de l'animal, prise derrière les pattes de devant, s'exprime en tours de 10 centimètres).

Ces travaux de la ferme se mêlent

inextricablement aux besognes ménagères, surtout la préparation des repas. Ceux-ci, naturellement, font un large appel aux produits d'élevage. On se gorge de lait, de seuret frais, de petit-lait, de babeurre, on mange les matouilles les plus grasses, les taillons à la crème les plus savoureux. L'entretien du logis est facilité par la simplicité primitive des lieux. Réplique de la maison d'en bas, l'arbé, sur ses quelques mètres carrés, renferme l'âtre, dont la fumée s'échappe comme elle peut par un trou du mur, une

table-pétrin, des bancs, un vaisselier sommaire, que l'on que les planches-étagères. Les lits, simples paillasses, sont dans les granges au-dessus du chalet ou de la jasse, avec le peu de foin prévu pour la venue du mulet ou le hasard d'un jour de neige.

Beaucoup de travail et pourtant les temps libres ne manquent pas, surtout avant le début de la fenaison, et on en profite d'autant qu'on n'est pas isolé. Presque toujours les chalets forment de vrais hameaux, groupant parfois plus de 10 ou 15 familles, qui viennent fréquemment de villages différents. Cela crée beaucoup d'animation.

Les fruitières se rencontrent à tout moment, bavardent, s'invitent les unes les autres à boire le lait bouilli, plus tard le café à la crème. Et comme il y a souvent beaucoup de jeunes filles dans ces villages d'altitude, cela attire les garçons qui, le samedi soir, le dimanche ou en d'autres occasions, font des heures de marche à travers la montagne pour venir conter fleurette aux belles. Rien n'est plus gai que les villages d'alpage au cours de l'été.

En juin, le curé, accompagné du sacristain, est venu bénir les chalets et on lui a offert le cadeau de la montagne, une plaque de beurre, une tomme. Vers la fin juillet, les propriétaires des bêtes louées viennent à leur tour visiter leur bétail et constater leur rendement laitier, et c'est l'occasion d'un repas plus substantiel où l'on tue quelque poulet. Plus tard, au XXe siècle, on reçoit quelquefois la visite d'un touriste, toujours bien accueilli par le traditionnel café à la crème et la *raviole* (tartine) de beurre. La monotonie des jours se trouve ainsi coupée d'imprévus. Ceux-ci, au demeurant, ne manquent guère, car, dans ces demeures d'été, tout peut arriver, les naissances comme les décès, et, jusqu'après la seconde Guerre mondiale, des femmes ont accouché dans les chalets de montagne jusqu'aux environs de 2 000 mètres d'altitude, sans d'ailleurs interrompre vraiment leur besogne ordinaire.

Juin amène les hommes à la montagne pour la provision de combustible, car il en faut beaucoup pour assurer le chauffage du lait et cuire les aliments. Certaines montagnes, proches des sapinières, sont favorisées : ainsi les Echauts à Saint-Alban, Montrond et Prérond à Saint-Colomban. Dans d'autres, l'on est particulièrement démunie. Alors, comme à la Combe ou Sous le Col d'En Haut, on extrait les mottes de tourbe des lieux humides que signale une verdure plus sombre ponctuée des plumets coton-

neux des linaigrettes. Ou bien, comme au Sapey, les bergers recueillent chaque jour les bouses sèches et arrachent rhododendrons et genévriers. Le bois le plus commun de l'alpage c'est l'arcosse, excellent combustible, contrairement à ce que pourrait suggérer son nom français d'aulne vert : ses longues tiges souples et résineuses, son feuillage d'un vert chaud n'ont vraiment rien à voir avec les branches vert pâle des vernes (aulnes) au bois gorgé d'eau. L'arcosse se presse en fourrages épais sur les pentes abruptes des Envers et dessine des traînées envahissantes le long de tous les sentiers où le passage des brebis a semé ses graines, accrochées à la laine.

En Olle particulièrement, la coupe des arcosses est une opération bien typée sur les pentes abruptes du Bois des Envers, au-dessus des grands ravins ardoisés qui s'abîment sur le torrent de Bramant. Pour y aller, il faut traverser ces eaux fougueuses. Souvent des ponts de neige facilitent le passage. Dès que l'aube blanchit au-dessus des douces ondulations des Fraîches, les hommes de Rieuclaret ou du Plan du Suet, la musette à l'épaule, la gouette (grosse serpe) ou la hachette à la main, partent pour les Envers. Et là-bas, accrochés au versant presque vertical, ils vont tout le jour abattre les longues tiges vertes, parmi les chants des merles, le carillon des troupeaux, la rumeur incessante du torrent et de temps à autre les lointains cocoricos des coqs des chalets. La matinée se passe agréablement, mais le soleil implacable de l'après-midi, tombant à l'aplomb sur ces pentes offertes au couchant, alourdi de la fatigue, trempe les corps de sueur et dessèche les gosiers, malgré la gourde de petit-lait aigrelet, plus désaltérante que le vin réservé d'ailleurs pour le repas de midi. Lentement, l'ombre dévale le

versant d'en face, pendant qu'on lie les gros fagots à la bonne odeur balsamique. L'on respire d'aise enfin quand le soleil disparaît entre les dents de Piliozan. Accablés par une longue journée de labeur en plein soleil, les montagnards peuvent regagner l'arbé, heureux si le pont de neige ne s'est pas effondré sous les ardeurs du jour. Sinon il faut vacher l'eau : on retrousse les pantalons pour traverser le torrent glacé en traînant les pieds afin de ne pas être emporté par le courant, l'eau pouvant monter jusqu'aux cuisses, parfois à la ceinture. Pour ramener ces fagots de bois vert et lourd, il faudra lancer une passerelle avec une longue échelle qu'on double d'une planche épaisse. Par ce pont étroit et fragile tendu sur l'eau grondante, bouillonnante d'écume blanche, on passerait le bois sur le dos. Auparavant il aura fallu le descendre en ramées, sortes de trains de fagots bien serrés dans des cordes et faisant pointe vers l'avant pour faciliter la traction. En d'autres occasions, on les assemble en rouleaux qu'on lance sur la pente. Le torrent traversé, c'est à dos de mulet que les arcosses seront transportées au chalet, où on les empilera sur les fridets et les setours. Ce n'est qu'après la guerre de 1914 qu'on installera des câbles pour franchir le gênant cours d'eau.

Pierre Bozon



■ Comberousse (2 040 m).



■ La Téchette (1 730 m).

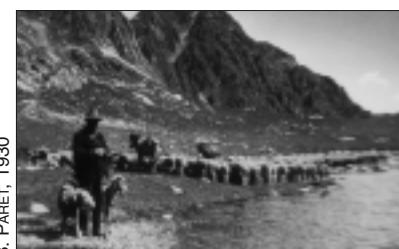
LES TRAVAUX ET LES JOURS...

Finie la traite du matin, les vaches quittent en meuglant joyeusement la jasse obscure pour gagner la bonne herbe des pelouses que les rayons rasants du soleil levant sèchent de la rosée nocturne. A nouveau, toute la montagne s'anime de la chanson des sonnailles, ponctuée des abolements des chiens et des cris des bergers.

Chacun, en effet, garde ses bêtes, même sur les pâtures communales, même sur les *montagnages* : ceux-ci sont des pâtures privés sur les plus gras herbages, indivis entre les membres d'une même montagne, mais réglés par l'*égalité*, qui attribue à chacun sa part de bétail. Les bergers s'évertuent à diriger leur troupeau vers le meilleur endroit, à grands cris de *hari nou* (en haut) Jolie, Charmante..., *hari bas* (en bas) Zaille, Mignonne..., *hari lé* (là-bas) Carouge, Provence... toutes les vaches ayant bien sûr leur nom. Naturellement il y a pâture et pâturage : doux vallonnements au gazon épais des Olles, raides versants déchirés de ravins noirâtres sur les Envers de Bellard ou de la combe du Glandon, pâts rocallieux des entours de Rieuclaret, combes envahies de rocs et d'éboulis du Tépey, de l'Orcelle, du Merlet... Partout cependant l'herbe est nourrissante, pauvre en matière ligneuse, riche en azote et en sucre, avec ses fines graminées, ses légumineuses touffues, sa réglisse (trèfle des Alpes). Mais il y a des nuances que connaissent bien les bergers, pour qui il s'agit de trouver la bonne *plégne*, c'est-à-dire la pâture la plus grasse, la moins accidentée, et d'y arriver avant les autres. Ce qui ne va pas toujours sans problème ni même sans bagarre. Et il y a de temps à autre des combats épiques pour s'assurer la meilleure place au soleil, comme dans toutes les montagnes du monde.

[...] Le plus souvent, heureusement, la recherche d'une bonne plégne est une opération beaucoup plus pacifique. Comme calme et tranquille aussi est la garde du bétail qui s'égaille paisiblement dans l'immensité des alpages, à mesure que le soleil montant amenuise les ombres dans les combes et les crozets et les replis des monts. [...] Quand il fait beau, la surveillance du troupeau est agréable. Bergers et bergères passent leur temps à chapuser, tricoter, se gorger de framboises et d'*embrunes* (myrtilles), guetter les passereaux volant de motte en motte ou les marmottes affaires près de leurs pertuis.

Sous la chaleur pesante du soleil de midi, les vaches se sont couchées sur un plan herbeux, ruminant lentement en fermant les paupières. Pendant que chôment les troupeaux, les bergers reviennent au chalet, et, après le repas, ils râcleront les bouses de la jasse et en feront dehors des tas volumineux à la forte odeur d'ammoniaque (...). Vers les trois heures de l'après-midi, les bergers vont déchâtrer et les vaches reprennent leur repas en agitant faiblement leurs clochettes, tandis que l'ombre peu à peu descend des hautes cimes de l'Adret. Et les petits bergers trompent leur impatience en récitant la comptine, mesurée à poignées sur leur bâton : *Solein vir' a, l'ombr' a tir' a ; gou-tein, passa-tein ; mtein din, mtein pa din*



■ Au lac des Balmettes.

(Le soleil tourne, l'ombre s'élire ; goûtons, passons le temps ; mettons dedans (les vaches), ne mettons pas dedans).

Lorsqu'enfin les derniers feux du soleil teignent de pourpre les sommets du levant, ils peuvent rassembler leurs bêtes, au cri de *lo lo, lo lo*, qui les invite à s'abreuver au prochain ruisseau, avant de regagner à pas lents, la panse rebondie, les jasses, et les arbés, d'où monte la fumée bleue du soir.

Ainsi se déroulent tout au long de l'été les belles journées de la montagne.

[...] Naturellement tous les jours sont loin d'être aussi édéniques. Le mauvais temps, plus ou moins fréquent suivant les années, est redouté. Il s'annonce parfois longtemps à l'avance, lorsque l'on voit l'air desséché par les souffles chauds du Midi dessiner avec une belle précision les moindres détails du relief qu'on croirait les toucher du doigt. Mais souvent aussi, il survient brusquement. L'atmosphère est pesante comme du plomb, il n'y a pas le moindre souffle dans l'air, les taons insupportables harcèlent bêtes et gens. Les génisses et même les vaches les plus rassises *andellent*, c'est-à-dire que, levant la queue à la verticale, elles foncent droit devant elles, en un ballet comique. Le vent se lève et fait onduler l'herbe rase. De lourdes nuées commencent à pousser dans le ciel leurs balles de coton aux reflets sacrés, avant garde des masses épaisse et noires des gros nuages aux bords cuivrés. Alors éclatent les coups de tonnerre, pendant que déferlent les premiers rideaux de pluie. En un clin d'œil gronde l'orage : la pluie tombe à seaux, l'écho répercute la clamour insoutenable des tonnerres, les éclairs incessants illuminent le ciel bas. Il arrive que les troupeaux s'affolent, et c'est une dure épreuve pour les bergers de rassembler les bêtes, alors que les flammes de la foudre viennent leur chauffer le visage, et de les conduire dans ce déuge de fin du monde jusqu'aux jasses accueillantes. Heureux encore quand l'on n'est pas obligé de traverser une crozette, où, d'ordinaire, se traîne un filet d'eau, mais qui, en un rien de temps, s'empile d'une masse de boue liquide couleur chocolat qui peut tout emporter. De tels cataclysmes ne sont point rares

sur les versants schisteux de la combe du Glandon, où des torrents rapides dévorent sans effort ces roches d'ardoises tendres.

L'orage peut n'être que passager, mais il peut aussi présager le début d'une longue période de mauvais temps, avec de la pluie tous les jours, non plus en gros abats, mais fine et pénétrante et vite glaciale, avec de la brume qui accroche ses voiles changeants aux dents des sommets, avec un brouillard persistant, emplissant toutes les combes de sa ouate humide et froide qui étouffe les bruits et transforme en fantômes les bêtes, les gens, les moindres objets. C'est alors la vraie misère. Si les vaches ruisselantes paissent quand même sans se lasser, les pauvres bergers grelottent sous leur cape et languissent de vite rentrer au logis. Oui, mais là, les pieds dans la bouse gluante qui gicle sur leurs mollets, il leur faut encore traire des bêtes trem-

pées qui se secouent et vous mouillent, avant de pouvoir enfin se chauffer au bon feu d'arcosses, d'avaler une soupe bien chaude et d'aller se blottir sous les couvertures, pendant que la pluie redoublant de violence annonce la même misère pour le lendemain.

Et si ce temps infernal se prolonge, la neige ne tarde pas à descendre, surtout après le 15 août, qui clôt généralement



■ Aux Echets.

les belles journées d'été. Les flocons dansent dans le brouillard, puis, peu à peu, s'accrochent à l'herbe et blanchissent les pâtures. Il faut laisser les vaches dans les jasses et leur donner un peu de foin. Mais si l'enneigement se prolonge, alors il faut descendre les bêtes plus bas si on le peut, et il n'est pas commode de mener un troupeau à travers ce manteau blanc qui efface les sentiers, qui englue les sabots, pour aller chercher l'hospitalité des montagnes moins élevées, où, d'ailleurs, l'herbe, souvent, a déjà été broutée. Heureux encore si l'on peut faire pâtrir quelque sétive, maigre repousse des prés fauchés. Que survienne seulement le grand beau soleil, et la verdure, à nouveau, émerge de la neige, qui s'enfuit vers les hauteurs. Sous l'aigre bise qui hérisse les poils, on pourra remonter les vaches joyeuses de revoir leur bonne provende, pour peu de temps hélas, car ces offensives de la neige sont les messagères de

l'automne, qui renverra les troupeaux dans la vallée.

Les brebis font généralement bande à part, puisqu'elles fréquentent d'autres pacages que les vaches (et) sont les hôtes des conques accidentées qui ourlent la haute chaîne cristalline des Sept-Laux, des Aiguilles de l'Argentière au col du Merlet et au Bacheux.

[...] De nombreux montagnards possèdent aussi des bêtes sans lait, des brebis et des agneaux d'hiverne, étoffées par d'autres achetées aux foires de mai ou prises en pension : la montagne en fera des bêtes grasses que l'on vendra avec profit aux

foires d'automne. Il n'est pas nécessaire de les surveiller constamment. On les laisse à elles-mêmes dans un quartier de montagne. Mais il faut les visiter périodiquement pour les compter, leur porter le sel indispensable, les changer de secteur, car ces animaux abusent souvent de leur liberté. Ils aiment vagabonder dans les pierailles, prendre des bains de soleil sur les névés, grimper sur des ressauts escarpés, à la recherche sans doute d'une herbe plus fine et plus savoureuse, mais bien trop rare pour leur fringale. Donc, tous les huit ou quinze jours, on part en expédition à deux ou trois sans savoir exactement où se tient le troupeau [...].

Pierre Bozon

Le démontagnage

[...] Deux ou trois jours avant le démontagnage, le même va-et-vient enfiévré qu'en juin a repris pour déménager les chalets. Puis le jour fatidique arrive, ébranlant les troupeaux : vaches aux lourdes clochettes renforcées de leurs chaînes d'attache, veaux au poil fin, génisses pétulantes descendant lentement les pistes innombrables qui strient les pâtures roussies, abandonnant comme à regret le paradis des altitudes. Derrière, suivent les moutons aux toisons frisées, blanchies par la vie au grand air, les chèvres en désordre, et jusqu'aux gros cochons grognant qui, bravement, suivent le cortège dégringolant à travers les premiers boqueteaux que les petits bergers s'ébahissent de revoir après trois mois de séjour dans les étendues dénudées.

Sur les sentiers qui convergent vers la vallée chantent pendant quelques heures les derniers carillons de l'été, dont l'écho va se perdre, mélancolique, dans le grand silence des sommets. Mais l'atmosphère n'est plus la même qu'en juin. Autant et sinon plus que les bêtes, les alpagistes, de la fruitière au petit berger, regrettent la vie de la montagne, la liberté des grands espaces, l'air vivifiant et la splendeur dorée des hauts pâturages, oubliant les heures pénibles de mauvais temps et ne voulant se souvenir que des beaux jours de paisible bonheur. L'arrivée dans les villages, tout au long de l'après-midi de ce grand jour du démontagnage, cause une agitation considérable, dans un concert discordant de sonnailles, de grelots, d'abolements, de cris et de jurons, un tohu-bohu indescriptible, beaucoup plus qu'au début de juin. Tous les non-montagnards se pressent pour venir admirer

les bêtes descendues de la montagne, leur pelage luisant, leur beau lainage, l'emberpoint des veaux et des agneaux. Pour les montagnards, c'est une activité intense. Il faut attacher les vaches dans les écuries, où chacune retrouve infailliblement sa place. Il faut recevoir les Cuinains venus récupérer leurs laitières et le prix de la location. Il faut trier les brebis des gens qui les ont mises en pension. On les connaît certes aux marques particulières, le coup de ciseau à l'oreille, la peinture indélébile sur le dos, mais elles sont ensauvagées par trois mois de liberté et effrayées par tout le remue-ménage. Au milieu de bêlements frénétiques, elles ruent et se débattent, surtout les vésives, ces jeunes femelles qui n'ont pas encore agnelé, et souvent même sautent par-dessus les claires du parc sommaire où on les a enfermées. Les bergers s'affairent, les empoignent où ils peuvent, par la laine, par la gigue, aidés par les propriétaires.

Les cris, les jurons, les palabres n'en finissent pas, particulièrement lorsqu'il en manque quelqu'un, dont les os blanchissent déjà quelque part au pied d'un escarpement. Les maquignons arvains sont là aussi qui soupesent de l'œil ou palpent la bête convoitée, s'enquérant du prix exigé, marchandant déjà, prenant les devants sur le jour de la foire.

Oui, ce grand jour, qui clôt l'été de l'alpe, est une journée qui compte, fertile en incidents, en discussions, en mouvements, et, le soir venu, on pourra, en famille, se demander si la belle saison qui s'achève a été trop sèche ou trop mouillée, mauvaise ou acceptable, encore qu'on n'ose jamais s'avouer qu'elle a été vraiment bonne.

P. B.

Développement touristique et maintien de la population active

Les démissions, peu avant la fin de la saison hivernale, de deux employés^(*) (un permanent et un saisonnier) de la Satvac, la société qui gère, entre autres, le domaine skiable villarin, continuent de susciter des réactions aussi contradictoires que tranchées (*lire ci-dessous*).

Ainsi, si certains les estiment « révélatrices d'un certain climat au sein de la société, cet hiver », d'autres trouvent qu'elles « sanctionnent » des comportements « inadmissibles au sein d'une entreprise ». Chacun s'accordant cependant pour les juger « irréfléchies et disproportionnées ».

Aux yeux de beaucoup, cette affaire est aussi symbolique des difficultés que peut rencontrer une entreprise, sans attaché avec la vallée, à lier développement touristique et débouché pour la population active locale. Cette question a conduit le conseil municipal de Saint-Alban à s'interroger publiquement sur ce point, le 27 avril dernier, et à adresser ses inquiétudes à la direction de la Satvac.

« [...] Le conseil, informé des projets concernant la liaison avec le domaine des Sybelles et de l'échéancier des réalisations 2002 et 2003, a estimé que l'opération engagée depuis de longues années, au prix d'investissements importants, doit être menée à terme car elle conditionne en grande partie l'avenir de notre vallée, et le vote positif, au conseil de la Communauté de communes, des élus de Saint-Alban, pour la construction du téléski de Bellard n'a pas été remis en question.

« L'objectif poursuivi est bien le déve-

loppement économique et donc le maintien d'une population active, pouvant trouver ici un débouché en terme d'emploi ou d'activité commerciale.

« Or il semble de plus en plus difficile, pour un jeune de la vallée [des Villards], de trouver un emploi stable auprès de la Satvac, comme le montre le récent départ de deux employés qualifiés. Le paradoxe est que, comme vous l'avez signalé au cours de la réunion du 19 avril [dernier], il est très difficile de trouver des employés pour travailler à Saint-Colomban. Les deux employés qui ont quitté la Satvac envisagent de partir de la vallée, et vous comprenez bien que ceci nous préoccupe vivement : voir passer quelques dizaines de cars et quelques centaines de voitures n'est pas précisément le but cherché, et nos concitoyens seront en droit de demander des comptes à leurs élus si la vallée ne bénéficie pas des retombées attendues.

« Le conseil municipal espère que des solutions seront trouvées pour assurer le maintien et le développement d'emplois qualifiés dans notre vallée, seule façon d'aller vers un renouveau de nos deux communes ».

A noter que le 29 mars dernier, le conseil municipal de Villarembert-Le Corbier a prononcer « la déchéance de la Satvac pour l'avenant conclu le 18 février 2000, la mise en demeure effectuée par lettre recommandée avec accusé de réception le 19 février 2002 étant restée infructueuse ».

(*) Respectivement : Jean-Marc Martin-Fardon et Eric Darves-Blanc.

POINT DE VUE

T'es pas tout seul, Jean-Marc !

Avec sa dégaine de routier sympa, Jean-Marc Martin-Fardon est allé rouler les mécaniques ailleurs. Exit les cimes enneigées de l'Ormet et de la Charmette. C'était pourtant un as du volant, un artiste à sa manière, un passionné pour tout dire, qui n'a pas supporté d'être traité comme un « poulet de l'année » par la nouvelle « couvée » de la Satvac. Se faire voler dans les plumes, à son âge, non mais !

Alors Jean-Marc a tiré sa révérence en claquant la porte. Un peu fort, quelques superlatifs peu amènes et quelques noms d'oiseaux ayant accompagné sa sortie tonitruante. On ne le reverra donc plus cet hiver à bord de sa Rolls Royce des neiges, et les pistes sont déjà orphelines.

Mais à peine avait-il franchi, en colère, la montée de Lachenal, qu'un vent de panique soufflait : « Mon Dieu ! Jean-Marc qui s'en va, qui démissionne, lui ! Eh bien nous voilà beaux. D'ici à ce qu'il parte avec sa maison sur le dos comme un escargot, il n'y a pas loin ! Il est capable d'emmener Marie-Christine et tous ses gosses. Alors là, l'école de Saint-Col en prendrait un sacré coup. Mais vous vous rendez compte ? »

Oui. Et c'est regrettable. Car au fond, Jean-Marc est un brave garçon, certes

un peu impulsif mais au moins sait-on tout de suite ce qu'il a dans les « tripes ». C'est pas comme ces hypocrites qui vous font prendre des vessies pour des lanternes à longueur de conversations. A l'annonce de son départ, certains ont cru qu'il s'était mis dans de beaux draps. Erreur : il a été embauché par l'entreprise Baudray. Toutefois, il se charge de laver son linge sale, non pas en famille, mais au bon endroit et en temps opportun. Car Jean-Marc, même s'il ne le montre pas, en a gros sur la « patate » : « Après deux saisons à La Toussuire en 1975 et 1976, j'ai travaillé sur le domaine de Tignes de 1978 à 1988 puis, dans la foulée, à Saint-Colomban, comme pisteur-sauveteur et dameur ». Et selon lui : « Cet hiver, la direction d'exploitation et son équipe, fraîchement nommée, ont atteint des sommets d'incompétence ». Et Jean-Marc d'énumérer un certain nombre, pour ne pas dire un nombre certain, de « ratés », de « casses », bref de dysfonctionnements comme disent les psychologues. Un inventaire à la Prévert qui pourrait étonner plus d'un raton laveur.

- Alors, Satvac ?

- Pas vraiment... !

Claude Gauterin



MAÇONNERIE
CHARPENTE - COUVERTURE
ZINGUERIE - SCIERIE
Michel Jeannolin

ST-PIERRE-DE-BELLEVILLE - 73220 AIGUEBELLE
Tél. : 04 79 36 14 83 - BUREAU : 04 79 36 11 76

PARET-GRIS JACQUES Sarl

CENTRE USINAGE FAO

Mécanique de Précision

Matériel Aéroparticulaire - Réparation industrielle

Espace Commercial de Fréjorgues
rue Georges Guyemer - 34130 MAUGUIO
Tél. 04 67 22 19 67 - Fax : 04 67 22 19 96

EQUIPEMENT

Au col de Bellard à Noël ?

A Noël 2002, on pourrait bien skier jusqu'au col de Bellard. C'est en tout cas l'objectif de la municipalité de Saint-Colomban qui a la ferme volonté d'équiper le dernier tronçon, sur Saint-Colomban, qui permettrait de relier le domaine skiable villarin à ceux de Saint-Sorlin et de La Toussuire.

Pour réaliser cet équipement, un permis de construire modicatif a été déposé car, compte tenu de la pente, le téléski initialement prévu doit être remplacé par un télésiège. Outre qu'un télésiège c'est plus confortable pour les skieurs, ce type d'équipement a moins d'emprise au sol qu'un téléski et laissera plus de place pour l'évolution des skieurs ce qui n'est pas négligeable dans cette partie étroite de la combe de Bellard. L'acquisition du foncier nécessaire pour cette opération est en cours, et, d'après les élus de Saint-Colomban, à terme « ce sont 2 ou 3 emplois nouveaux qui devraient être créés pour gérer ce télésiège ».

Pour des raisons financières, des deux options prévues initialement, c'est l'option courte (2 ou 3 pylônes en moins) dans une configuration fixe (non débrayable) qui a été choisie. Ce télésiège transportera 900 personnes par heure, capacité qui pourra être portée, avec quelques sièges supplémentaires, à 1 600 personnes par heure. De marque Pomagalski (modèle Colibri), il mesurera 900 mètres pour un dénivelé de 213 mètres et permettra une charge de 100 % en montée et de 50 % en descente (un siège occupé sur deux). A titre de comparaison, le télésiège de la Charmette autorise 100 % en montée et... 0 % en descente (descente interdite) en raison d'une pente trop abrupte.

Naturellement tous ces choix devront être entérinés par la DDE d'Aiguebelle qui suit avec une attention toute particulière ce dossier.

Cette installation devrait coûter, tout compris : télésiège, terrassement et création de deux pistes (réalisées par la société Mancuso), environ 2 millions d'euros (13 millions de francs) financés grâce à un fonds de concours de la Communauté de communes qui devra contracter un emprunt^(*) pour faire face.

Deux nouvelles pistes permettront, l'une, de descendre depuis le sommet du téléski du Mont Cuinat jusqu'au départ de ce nouveau télésiège, l'autre, de redescendre du col de Bellard vers le domaine actuel de la combe de Bellard. Ces pistes bleues auront à peu près le même degré de pente que les autres pistes de Bellard, seul un « S » permettra de ne pas avoir à emprunter la partie la plus raide de la descente du col de

Bellard.

Côté Arvan, cette année, Saint-Sorlin devrait planter deux nouveaux télésièges. Un premier reliera, à partir du départ du télésiège des 3 lacs, le domaine existant de Saint-Sorlin au col de la Croix-de-Fer. Un second, sur le versant combe d'Olle du col de la Croix-de-Fer, reliera les chalets de la combe d'Olle (situés au bord de l'eau d'Olle, en contrebas du pont de Longecombe) au col de la Croix-de-Fer, les skieurs descendant dans la combe d'Olle grâce à une nouvelle piste.

Pour relier les domaines de Saint-Sorlin et de Saint-Colomban, il ne restera plus alors qu'à installer un télésiège ou un téléski (financé par la Satvac et la Samsa) qui partagerait des chalets de la combe d'Olle, traverserait la route départementale, et atteindrait un point en direction des Fraîches après avoir emprunté une partie de Longecombe. Une piste permettrait de rejoindre l'arrivée du télésiège du col de Bellard. Le choix d'un téléski, à ce niveau, coûterait environ 2 millions de francs sur un total de 30 millions de francs prévus dans le dossier UTN de l'Ouillon (enveloppe qui devrait être dépassée).

La municipalité de Saint-Colomban « souhaite cette réalisation dès cette année », et œuvre en ce sens au sein des instances du Sivav, maître d'œuvre de ces travaux de jonction.

Néanmoins, des informations concordantes, mais non officielles, font état, de manière récurrente, « du peu d'enthousiasme » des responsables du tourisme à Saint-Sorlin (élus, Satvac, etc.) pour concrétiser un an plus tôt cette liaison Arvan-Villards.

Christophe Mayoux

(*) A moins que ce ne soit la commune pour permettre à la Communauté de communes d'adopter la TPU (*lire page 12*).

IMMOBILIER

Par jugement du 17 mai 2002, le tribunal de grande instance d'Albertville a prononcé l'ouverture d'une procédure de liquidation judiciaire de la SARL Rogemont. Cette société était en cessation de paiement depuis le 17 novembre 2000. Elle avait été créée le 25 février 1999 afin de construire, aux Epinettes, « 18 appartements et un commerce », un programme et un site initialement attribués à la Société immobilière des Villards (SIV), alors qu'il devenait patent que la SIV ne pourrait pas terminer le bâtiment G (à La Perrière) dont la construction, commencée à l'automne 1998, est toujours inachevée, et la situation juridique toujours en suspens.

Damien Paret, champion de France

En mars dernier, aux Grands Montets, (Chamonix) Damien Paret-Dodon a été sacré vice-champion de France de surf dans la catégorie Boarder cross qui ressemble un peu à une épreuve de slalom parallèle.

Damien a loupé le titre pour un petit mètre malgré « un dernier saut d'anthologie » comme le qualifie *Le Dauphiné libéré* qui a même parlé, à cette occasion, de « finale exceptionnelle ».

Né le 23 novembre 1980, ce Villarin dont la famille est originaire du Martinan, fils d'André et Cécile Paret-Dodon, et petit-fils d'Antoine et Gabrielle Paret-Dodon, fait partie du club des Sept-Laux, station où il réside et où il travaille. Il participe à de nombreuses courses en France et en Europe dans les catégories Boarder cross et Half pipe (série de

sauts pratiqués dans un demi-tube de neige). Cependant, comme il doit payer lui-même la majorité de ses frais de déplacement, et malgré quelques aides fédérales, il ne peut pas s'aligner aux départ des courses nord-américaines. Malgré cet handicap ses performances lui permettent néanmoins de figurer sur la liste des sportifs français de haut niveau (liste dressée par le ministère de la jeunesse et des sports).

Damien revient quelquefois par an au Martinan où il a souvent l'occasion de parler de son sport favori avec Ralf Rostolan, responsable technique à la Fédération française de ski. Et pour pratiquer aussi, incognito, comme ce fut le cas cet hiver, du hors-piste en Bellard.

Christophe Mayoux

Quel avenir pour l'Office de promotion des Sybelles ?

Quel avenir pour l'Office de promotion des Sybelles (OPS) ? Telle était la question posée, le 8 avril dernier, à différents responsables du tourisme en Arvan-Villard(*) suite aux « difficultés de fonctionnement éprouvées par l'OPS du fait du manque d'engagement de certains partenaires ».

Popur répondre, le bilan général des activités de l'OPS et de sa centrale de réservation a été examiné : ce bilan est relativement positif quant à la croissance de l'activité de la centrale de réservation pour l'hiver 2001-2002.

Le bilan des moyens d'action de l'OPS est beaucoup plus mitigé. Le président de l'OPS, M. Belling, a dénoncé le fait que les actions de l'OPS pour l'année à venir sont suspendues à la décision des organismes payeurs de verser ou non leur cotisation. M. Belling a avoué ne plus supporter une situation où il faut se battre à chaque fois pour obtenir le versement des participations financières. D'autre part il a souligné le manque de participation technique des membres de l'OPS, élus et salariés des organismes touristiques.

M. Jacky Balmain, président du Sivav, a parlé des critiques qui ont été émises par les partenaires de l'Arvan-Villard concernant le fonctionnement de l'OPS. De plus il a souligné que l'évaluation du 11^e Contrat de plan Etat-Région (CPER, contrat qui a permis de créer l'OPS) réalisé par le cabinet Orgalis, mettait en lumière les difficultés de fonctionnement de l'OPS. Du tour de table effectué à ce sujet, il est ressorti, côté positifs :

- l'ensemble des élus ont souligné l'importance d'une structure comme celle de l'OPS pour fédérer la promotion du massif Arvan-Villard. Bien que les résultats ne soient pas toujours à la hauteur des attentes initiales, les élus sont globalement satisfaits des actions de l'OPS pour permettre la promotion.

- malgré un parc de lits touristiques peu important (362 appartements) gérés par la centrale de réservation, l'évaluation des actions de la centrale est elle aussi jugée positive.

Du côté des aspects négatifs :

- certains représentants d'offices de tourisme, M. Pautasso et M. Revol par exemple, ont souligné le vice de fonctionnement de l'OPS vis à vis des structures de promotion préexistantes car l'OPS s'est retrouvé sur le même champ d'intervention que les offices de tourisme faute de se développer sur d'autres champs. M. Revol a dit que la création de l'OPS, plutôt que de dynamiser les actions de la Maison du tourisme des Villards, a eu comme effet pervers de conduire les salariés et les responsables de la Maison du tourisme à se dégager un peu plus des responsabilités qui leur incombent en matière de développement touristique. La faible professionnalisation de la Maison du tourisme des Villards se serait accentuée. Pour éviter ce genre d'évolution il faudrait avoir une plus grande collaboration entre l'OPS et les différents offices de tourisme. M. Louadoudi a désiré que soit défini un nouveau contrat d'objectifs de manière à mieux chiffrer et quantifier les retours et l'impact des actions de l'OPS.

- concernant les cotisations et les statuts de l'OPS, M. Louadoudi a souligné que la vallée des Villards investit beaucoup financièrement dans les structures et équipements touristiques et qu'elle ne veut adhérer à l'OPS que dans la mesure où son rôle sera mieux défini. Mme Duverney a rappelé que l'OPS est une association à laquelle ses membres ver-

sent des cotisations. Elle s'est demandée si l'OPS ne devrait pas évoluer vers de nouveaux statuts lui donnant une plus grande indépendance financière et vivant moins aux dépends de l'argent public. Ce point a aussi été abordé par M. Revol qui a souligné que l'OPS a vu le jour grâce aux subventions du dernier contrat de plan et qu'il vit aujourd'hui en grande partie sur des cotisations des communes et offices de tourisme mais que ce genre de structure qui a des objectifs commerciaux ne pourra vivre à long terme qu'avec un engagement plus fort des participations financières des partenaires privés.

- à propos de l'action commune du massif Arvan-Villard, MM. M. Brunet, R. Truchet et R. Balmain, respectivement maires d'Albiez-le-Jeune, de Saint-Pancrace et de Saint-Sorlin, ont souhaité vivement que l'union des différents partenaires du massif soient davantage affirmée et que les querelles entre ces partenaires s'estompent au profit d'une promotion commune plus dynamique.

- M. Belling a évoqué ensuite le problème du site internet les-sybelles.com. Ce nom de domaine est utilisé par l'OPS depuis sa création pour la promotion de l'ensemble du massif Arvan-Villard. Or ce nom est la propriété des remontées mécaniques du groupe de M. Maulin qui ont désiré, il y a quelques temps, récupérer l'utilisation de ce nom pour leur propre site. M. B. Pellicier, maire d'Albiez-Montrond, souligne que certaines communes n'appartenant pas au

domaine skiable des Sybelles (comme la sienne) ont accepté, à la création de l'OPS, d'entrer dans un système de promotion global du massif Arvan-Villard s'appelant dorénavant les Sybelles. Il serait désolé que le groupe de M. Maulin reprenne ce nom pour lui tout seul alors que des moyens financiers non négligeables ont été apportés par les collectivités locales.

En conclusion, MM. Robert Balmain, Jacky Balmain et Michel Bouvard ont souligné que l'extension du domaine skiable des Sybelles (avec l'équipement de l'Ouillon) sera réalisé en 2003-2004 et que la création du quatrième domaine skiable français ne pourra pas se passer d'un outil de promotion tel que l'OPS, et que l'ensemble des lits touristiques du domaine ne pourront pas se passer en partie des services d'une centrale de réservation. Il a été demandé unanimement de redéfinir le contrat d'objectifs de l'OPS, car, pour reprendre une expression de M. Michel Brunet, l'OPS donne « *le sentiment d'une intercommunalité d'opportunistes et non de développement* ». Pour se faire une commission technique temporaire a été créée (représentants pour les Villards : MM. Louadoudi et Revol).

M. Belling a pressé les élus de prendre une décision quand aux moyens d'actions financiers de l'OPS puisqu'il devient urgent de recruter du personnel pour la commercialisation. M. Bouvard a expliqué qu'il ne serait pas bienvenu d'abandonner cette structure qui a été

montée grâce aux subventions publiques du CPER, et alors que sont en train d'être définis des objectifs pour que le massif Arvan-Villard abonde au 12^e CPER. M. Bouvard a précisé que, pour ce prochain CPER, et à la différence du dernier, aucune action isolée ne sera retenue ; seules le seront des actions communes sur le massif. Il a souligné également qu'aucune action concernant les remontées mécaniques ne pourra être prise en compte (sauf peut-être pour l'enneigement artificiel). Il a insisté sur l'importance pour le massif d'orienter un peu plus son développement touristique vers la saison d'été. Il a ajouté que l'OPS pourrait évoluer de la forme associative vers une nouvelle forme juridique plus adaptée à sa mission (Sem, établissement public à caractère industriel et commercial, etc.). M. le sous-préfet s'est dit satisfait que l'ensemble des élus s'accordent sur la nécessité de sauvegarder l'OPS et que les lacunes dans son fonctionnement aient bien été saisies. Il a demandé à tous de s'unir et de travailler en équipe pour permettre à l'OPS et au développement touristique du massif de fonctionner au mieux.

(*) Etaient présents : les maires et/ou les représentants des maires des 10 communes de l'Arvan-Villard, les directeurs et/ou les représentants des offices de tourisme de l'Arvan-Villard, le bureau de l'OPS, M. Rochette, conseiller régional, M. Bouvard, député. Etaient présents pour la vallée des Villards : MM. Louadoudi, Pautasso, et Revol. A noter l'absence des représentants de La Toussuire. [Source : compte rendu officiel]

BRÈVES

► **Col du Glandon.** L'enquête parcellaire et l'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique du projet de valorisation du col du Glandon avec « *création d'équipements touristiques, aménagements de place de stationnement, tables d'orientation et de lecture du site, aire de loisirs, pole d'information, cheminements séparés pour piétons et troupeaux de bergers* » a eu lieu du 24 juin au 9 juillet 2002.

► **Table d'orientation.** Une table d'orientation est installée à Saint-Colomban à l'entrée du Martinan. Elle a été réalisée sur la base d'un travail effectué par les élèves de l'école des Villards. Un livret d'explication, rédigé par les élèves, est disponibles à la Maison du tourisme. L'an prochain, les élèves entreprendront un travail semblable visant à établir une table d'orientation qui sera installée au Premier-Villard.

► **Tennis.** Courant juin, le cours de tennis de Saint-Colomban a été entièrement repeint, ce qui n'avait jamais été fait depuis sa mise en service en juillet 1986. De la mousse microscopique était même apparue en certains endroits du cours, rendant la sécurité des joueurs aléatoire, notamment après la pluie. Cette opération de nettoyage (qui a coûté 16 000 francs HT) relancera peut être la pratique de ce sport dont le nombre de pratiquants n'a cessé de diminuer régulièrement depuis l'ouverture du cours. A l'époque, il fallait réserver le cours plusieurs jours à l'avance, et on avait reproché à la municipalité d'alors de ne pas en avoir ouvert un de plus...

► **Microcentrale.** Les travaux de la retenue de Lachal et de la conduite d'amenee de l'eau sont entrés dans une phase active. Comme souvent dans des réalisations de cette ampleur, des difficultés sont apparues quant au tracé : déviation

de plusieurs mètres au-dessus de Lachal avec passage dans des parcelles non impactées dans le projet final, quant au bois coupés pour dégager ce tracé et que de nombreux propriétaires n'ont pas trouvé ou retrouvé (au Bessay, à Lachal, à Lachal, etc.), sans parler du fait que tous les propriétaires n'ont pas tous été avertis du fait des homonymies, successions non réglées, indivisions, etc. Enfin, il va sans dire qu'en ce moment, l'impact visuel et environnemental est désagréable. Et même si le maître d'ouvrage, la Fhyt, a 3 ans pour remettre les terrains en l'état (un état des lieux a été réalisé par huissier avant les travaux), on peut se demander si les terrains touchés retrouveront vraiment leur aspect initial. Par ailleurs, la commune qui avait entrepris une action en justice contre la largeur de l'emprise des canalisations a été déboutée, tout comme la Fhyt l'a été de son action contre la commune de Saint-Colomban pour obtenir un dédommagement pour retard de travaux suite à la mise ne place de barrières de dégel qui, selon elle, ne s'imposait pas.

► **Gîte d'alpage.** Le dossier avance. La commission chargée de ce dossier (Jean-Noël Favre-Bonté, Robert Bozon, Michel Donda, Nicolas Revol et Patrick Louadoudi) a rencontré l'architecte pour, en premier lieu, bien insister sur le fait que le coût de la réalisation du gîte était entendu honoraires compris sans possibilité de dépassement. Si des travaux imprévus devaient intervenir et en augmenter le coût, l'architecte devra faire des modifications (baisse du nombre de lits) pouvant permettre de revenir au coût initial. Patrick Louadoudi a demandé un cahier des charges précis. Aujourd'hui, le cabinet d'architecte constitue le permis de construire avec tous les éléments techniques qui lui ont été fournis (rapport DDA, RTM, etc.). Ce permis sera exami-

né par une commission départementale qui ne se réunit que quelques fois dans l'année. Ce sont en effet des permis spéciaux puisque dans des zones non constructibles sauf pour des bâtiments à vocation agricole. L'acceptation du permis, possible d'ici l'année 2003, permettra d'obtenir les subventions nécessaires pour commencer les travaux notamment ceux de la piste d'accès.

► **Sentier.** La deuxième tranche du sentier du Merlet a été réalisée en juin. Il poursuit l'itinéraire repris en 2001. L'ONF avait réalisé la reprise de l'ancien sentier du Merlet, du pont des Perrières à la plate-forme de la Moletta qui avait été réouvert par l'association des Amis des Villards qui avait également réalisé un pont permettant de traverser le Merlet au niveau de la Moletta. Cette année, l'ouverture du sentier en rive droite du Merlet a été poursuivi de la plate-forme de la Moletta jusqu'aux chalets de l'Echaut. Il emprunte l'ancien chemin rural, sur une partie, puis une autre partie de l'itinéraire a été créé dans la forêt dépicée au-dessous des chalets de l'Echaut. Ce sentier renaît enfin pour le plaisir des randonneurs à qui il évitera d'emprunter la piste agricole peu agréable à emprunter à pied. Le financement nécessaire à la création et à l'entretien de ce sentier est pris en charge par le Sivav. Une nouvelle signalétique sera bientôt mise en place. L'an prochain devrait réouvrir la partie du chemin rural menant de l'Echaut aux chalets des Granges.

Le Petit Villarin

A partir du numéro 121 (septembre 2002), de nouveaux tarifs entreront en vigueur. L'abonnement annuel passera de 8,38 à 8,50 euros (+ 1,43 %) et l'insertion d'une publicité de 68,60 à 70 euros (+ 2,04 %). Le prix du numéro est fixé à 2,60 euros.

Un budget au service de la population

Le budget 2002 de la commune de Saint-Alban est le résultat d'un important travail d'équipe.

1) La pression fiscale

Tout d'abord, pour ce qui est des taux d'imposition, ceux-ci ont été réduits afin que, comme nous nous y étions engagés, la pression fiscale n'augmente pas à Saint-Alban bien qu'il y ait eu un transfert important de fiscalité sur la Communauté de communes. Sur ce point, la situation actuelle risque d'être bouleversée avec la mise en place probable, pour 2003, de la taxe professionnelle unique (*lire ci-contre*).

2) La section de fonctionnement

Les évolutions des principaux postes de la section de fonctionnement traduisent la mise en place d'une politique avant tout au service de la population.

Tout d'abord à travers les charges à caractère général qui passent de 596 000 francs^(*) à 648 000 francs. Cette augmentation est due à la mise en place du Plan local d'urbanisme (PLU) pour 190 000 francs (subventionné à hauteur de 114 000 francs). Mais surtout à travers l'évolution des charges de personnel (+ 159 000 francs) qui correspondent à la création d'un emploi-jeune (subventionné à hauteur de 102 100 francs) et à l'augmentation du temps de travail de la secrétaire de mairie. Ceci a pour but de répondre aux besoins suivants. D'abord le secrétariat de la mairie est de plus en plus sollicité tant par l'augmentation de la réglementation que pour satisfaire les demandes des habitants de la commune. Ensuite l'emploi-jeune permet la mise en place d'une politique sociale vis-à-vis des personnes âgées par des visites régulières et la réalisation de services ayant pour but de permettre à nos anciens de vivre le plus longtemps possible au pays (déneigement, achat des médicaments, etc.). Cette politique sociale concerne aussi les enfants car l'emploi-jeune les accompagne pour des activités extérieures (piscine, visites). D'ailleurs l'institutrice nous indiquait que, sans cette présence, ces activités ne pourraient pas avoir lieu. Enfin sa mission comprend aussi l'entretien du patrimoine de la communal.

3) La section investissement

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 2 177 702 francs soit 3,3 fois plus qu'en 2001. Cette somme concerne avant tout l'entretien du patrimoine de la commune avec, en premier lieu, le ravettement des façades de l'église pour 148 006 francs. Puis 250 000 francs seront consacrés à la restauration de la chapelle des Voûtes et à l'entretien de celle du Premier-Villard.

L'entretien et la réfection des voies communales sont prévus pour un total de 821 949 francs qui concernent l'enrobé des chemins, la fin de la réfection du mur de la Touna (85 000 francs), et la restauration du pont de la scierie (62 000 francs). Et au total 386 860 francs sont prévus pour la création d'un accès sécurisé du chemin du Bessay sur la route communale.

Nous soldons cette année la régularisation de la route du Bouchet pour 93 888 francs et commençons celle de la route

du Replat.

Enfin nous avons acquis le terrain de la Doita pour 210 000 francs pour réaliser un premier test de lotissement sur la commune (3 lots), et nous sommes en négociation pour l'acquisition et la rénovation d'une maison au Chef-Lieu (360 000 francs).

De plus, deux études importantes ont été lancées pour permettre à la commune de préparer sereinement l'avenir : l'élaboration du schéma global d'assainissement (pour nous permettre d'être en règle avec la loi sur l'eau applicable en 2005), et l'élaboration d'une ZPPAUP pour garantir un développement harmonieux et respectueux de notre urbanisme

4) Les subventions.

Le montant des subventions obtenues par la commune a été multiplié par 10,7 par rapport à 2001 et ceci est la traduction, financière, d'un important travail de l'équipe municipale. Près de la moitié des investissements de la commune sont subventionnés entre 35 et 60 %. Nous sommes en train de présenter des dossiers pour essayer de «monter» ces subventions à 80 %. A ce jour la commune a reçu pour 588 817 francs d'arrêtés de subventions pour les investissements (27 % des investissements inscrits au budget) et 216 010 francs pour le fonctionnement. Ceci a demandé à chacun des élus un important travail de recherche et d'élaboration de dossiers de subventions dans des domaines aussi divers que l'entretien des routes, la rénovation du patrimoine, l'emploi-jeune, etc.

5) Les équilibres financiers.

Le recours à un emprunt de 570 000 francs nous permet de financer les acquisitions foncières sans déséquilibrer la structure financière du budget communal. En effet, un emprunt s'est terminé en 2001, deux s'arrêtent en 2002, et un troisième finira en 2003. Le montant emprunté permet de conserver un niveau identique consacré au remboursement de la dette.

Michel Donda^()**

(*) Les sommes sont exprimées en francs pour faciliter la compréhension.

(**) Michel Donda est maire-adjoint de la commune de Saint-Alban.

Le point des travaux à Saint-Alban

De nombreux travaux entrepris ce printemps sont terminés comme le ravettement des façades du chœur de l'église. Au Premier-Villard, des travaux de canalisation des eaux pluviales, les murs des Moulins, de la Cour et de la Touna, ainsi que l'assainissement de la chapelle sont également terminés.

En principe, les travaux sur la route départementale, sous le Premier-Villard, au lieu-dit Entre-Maison, devraient s'achever pour le 14 juillet. A la fin de ce chantier toutes les voies du Premier-Villard qui ont été en travaux seront (re)goudronnées.

Enfin, au Mollard, des travaux d'élargissement et d'amélioration de la voirie (reprise de murs, recul de fontaines, etc.) sont en cours.

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Vers une réduction de la collaboration intercommunale

Depuis plusieurs mois de nombreuses études ont été faites qui concernent l'évolution de la fiscalité des communes de Saint-Alban et de Saint-Colomban et de la communauté de communes.

Elles ont conduit les communes à transférer, pour 2002, une partie de leurs ressources fiscales à la communauté de communes, de façon à « basculer » au maximum le taux de taxe professionnelle (TP) sur la communauté de communes qui, contrairement à la commune de Saint-Colomban, n'est pas écrétée. Cette opération est résumée dans le tableau I tandis que le tableau II rappelle

la communauté de communes nous sommes quasiment contraint d'opter pour la TPU. Cependant la communauté de communes a d'importantes échéances d'emprunt (601 106 euros soit 3 943 000 francs en 2002 et en 2003) et elle ne pourra pas y faire face si ses recettes sont amputées de 310 584 euros (2 037 297 francs). Aussi en cas de passage en TPU, il est nécessaire que les communes acceptent de prendre en charge les emprunts de la communauté de communes, dans une proportion correspondant à leurs recettes nouvelles, et en fonction de l'objet de l'emprunt. Cette

	Saint-Alban	Saint-Colomban	Communauté de communes
	2001	2002	2001
TH	1,1 %	0,04 %	0,75 %
FB	11,58 %	8,98 %	29,39 %
FNB	10,98 %	0,40 %	12,96 %
TP	3,14 %	0,11 %	2,86 %

Tableau I. Les taux d'imposition 2002. Comparaison avec ceux de 2001.

	Variation (en €)	Variation (en F)	Variation (%)
Saint-Alban	- 8 625	- 56 581	- 38 %
Saint-Colomban	- 60 553	- 397 217	- 11 %
Com. de communes	+ 193 371	+ 1 268 872	+ 17 %
Ensemble	+ 124 193	+ 815 074	+ 7 %

Tableau II. L'évolution des recettes fiscales entre 2002 et 2001.

les recettes fiscales de chacune des collectivités territoriales. On peut remarquer que ce transfert entraîne un effort financier plus important pour Saint-Colomban que pour Saint-Alban dans la mesure où le produit des impôts ne représente, pour 2002, que 5 % des recettes totales du budget de Saint-Alban.

Ce transfert de fiscalité a été approuvé par chacun des conseils municipaux et par le conseil de la communauté de communes.

L'an prochain, deux options sont possibles : soit rester en l'état actuel, soit passer en taxe professionnelle unique (TPU). Le passage en TPU autorise la communauté de communes à récupérer la totalité de la taxe professionnelle, mais implique, en contrepartie, le transfert des impôts des ménages (la taxe d'habitation, la taxe foncière et le foncier non bâti) sur les communes.

Cette opération accroîtrait de 83 740 euros (549 298 francs) les rentrées de l'ensemble des collectivités : communes et communauté de communes (selon les textes législatifs actuels, compte tenu des bases d'imposition actuelles et sans prendre en compte l'imposition de la Fhyt) (tableau III).

La conclusion est simple : compte tenu de la situation financière de Saint-Colomban, et de l'endettement actuel de

position a été validé par le conseil de la communauté de communes (23 mars) et inscrit au compte rendu. Il convient simplement de trouver la possibilité juridique d'effectuer le transfert de charge de ces emprunts car, à priori, une commune ne peut pas prendre en charge un emprunt qu'elle n'a pas souscrit. Ceci passe par un accord entre les communes, à conclure avant le 31 décembre 2002 pour une application de la TPU en 2003. Une des solutions possibles serait que Saint-Colomban souscrive l'emprunt de 2 millions d'euros prévu pour le télésiège de Bellard soit un remboursement de 266 449 euros par an sur 10 ans, cet emprunt n'étant possible qu'en cas de passage préalable en TPU.

Le passage en TPU va diminuer les moyens financiers de la communauté de communes (près de 50 %) et entraînera une réduction de la collaboration intercommunale au profit d'un accroissement de la puissance financière de chacune des communes.

C'est précisément l'inverse du but recherché par l'Etat, mais la particularité de notre fiscalité et d'un fonctionnement à deux conduit à ce résultat.

Michel Donda^(*)

(*) Michel Donda est maire-adjoint de la commune de Saint-Alban et vice-président de la communauté de communes.

	Sans TPU (€)	Avec TPU (€)	Variation (€)	Variations (F)
Saint-Alban	14 130	55 076	+ 40 946	+ 268 588
Saint-Colomban	507 283	860 661	+ 353 378	+ 2 318 007
Com. de communes	1 231 772	921 188	- 310 584	- 2 037 297
Ensemble (en €)	1 753 185	1 836 925	+ 83 740	+ 549 298
Ensemble (en F)	11 500 139	12 049 438	+ 549 298	+ 549 298

Tableau III. Les recettes fiscales 2003 calculées sans et avec la TPU.

Garage TARDY Serge

RÉPARATIONS AUTO TOUTES MARQUES
MÉCANIQUE - CARROSSERIE - PEINTURE
St-ALBAN-DES-VILLARDS

TÉL. 04 79 59 12 16

ALP. SOL

Société Jean-Claude Martin-Cocher
Revêtements de Sol

5, rue des Mouettes
74000 Annecy

Tel. 04 50 57 12 05

HÔTEL RESTAURANT DE LA POSTE
Logis de France, Qualité et Accueil

Pension, 1/2 pension - Repas, banquets, séminaires
Spécialités locales et régionales

73130 St COLOMBAN DES VILLARDS

Tél. 04 79 56 25 33

SAINT-COLOMBAN

● SÉANCE DU 29 MARS 2002

Absents : Maurice Bozon (procuration à Norbert Combet) et Guy Emieux.

1-Comptes administratifs

Le conseil approuve à l'unanimité les comptes administratifs 2001 du budget communal, du service communal des gîtes, du service communal de l'eau et de l'assainissement, et du CCAS. Le compte administratif de la commune fait apparaître un excédent de fonctionnement de 493 836 euros et un excédent d'investissement de 687 718 euros. Le déficit d'investissement cumulé, au 31 décembre 2001, a donc été réduit de 1 200 947 euros à 513 229 euros. Pour le service communal des gîtes, en fonctionnement, il apparaît un déficit de 2 259 euros qui laisse un excédent cumulé de 13 058 euros. En investissement, l'excédent 2001 est de 57 258 euros, et l'excédent cumulé de 4 072 euros. Pour le service communal de l'eau et de l'assainissement, l'année s'est terminée avec un déficit de fonctionnement de 6 714 euros (l'excédent cumulé est de 2 118 euros) et un excédent d'investissement de 24 025 euros soit un excédent cumulé de 49 548 euros. Quant au CCAS, l'exercice 2001 fait apparaître un déficit de 440 euros mais un excédent cumulé de 822 euros.

2-Budgets primitifs

Le conseil adopte à l'unanimité les budgets primitifs de la commune, du service communal des gîtes, du service communal de l'eau et de l'assainissement, et du CCAS. Pour la commune, ce budget s'équilibre à 956 094 euros en fonctionnement, et à 3 782 580 euros en investissement. Il est prévu un emprunt différé par la Communauté de communes (le remboursement intervenant après la fin du remboursement de l'emprunt Indosuez, soit en 2005). Le principal investissement concernera la mini-liaison qui sera faite pour l'hiver 2002, et avec la Toussuire, en 2003. Pour le service communal des gîtes, le budget s'équilibre 54 219 euros en fonctionnement et à 38 112 euros en investissement. Pour le service communal de l'eau et de l'assainissement, le budget s'équilibre à 40 742 euros en fonctionnement et à 88 402 euros en investissement. A ce sujet le conseil est informé que des travaux d'eau et d'assainissement seront effectués cette année afin d'utili-

liser l'excédent d'investissement. Lorsque ces crédits seront épuisés le budget de l'eau sera réintégré dans le budget général de la commune avant la fin du présent exercice (unanimité pour cette réintégration). Pour le CCAS, les recettes et les dépenses de fonctionnement s'équilibrent à 4 176 euros.

3-Impôts locaux

Le conseil adopte (unanimité) les taux suivants : 0,01 % pour la TH, 28,39 % pour le FB, 0,17 % pour le FNB, et 0,70 % pour la TP.

4-Subventions

Toutes les demandes de subventions n'ayant pas encore été formulées, le conseil décide de reporter cette question à la prochaine réunion. Cependant il est indiqué qu'il n'y aura pas de subventions attribuées à des organismes extérieurs. A ce sujet, le conseil est saisi d'une demande de MM. Jean-Luc Joly, Roland et Marc Bellot-Champignon qui souhaitent obtenir une subvention municipale de 2 300 euros pour un projet humanitaire en Equateur (amenée d'eau, etc.) intitulé Raid montagne Equateur. Le conseil décidera à la prochaine réunion. Un budget plus affiné sera demandé aux responsables.

5-Divers

Le conseil :

- est saisi d'une demande de M. et Mme Paul Girard qui sollicite l'autorisation d'installer pour la saison d'été un abri amovible sur le terrain qui sert actuellement de terrasse au bar, pour ajouter du snack à l'activité existante. Le conseil estime qu'il n'a pas d'autorisation à donner et que cette demande doit être soumise aux règles d'urbanisme en vigueur.

- prend connaissance d'une relance du Cabinet Géopole au sujet d'une facture du 29 novembre 1999, d'un montant de 4 791,60 € TTC, correspondant à des études géotechniques de terrain et de stabilité de pistes sur le domaine skiable et la gare de départ du télésiège de la Charmette, études aujourd'hui réalisées. Le conseil donne son accord afin de régler cette facture dont l'original n'est pas parvenu à la mairie.

- est informé que l'implantation d'un télésiège au col de Bellard, en lieu et place du téléski prévu par l'UTN de 1997, est programmée pour cette année. Elle sera financée par un fonds de concours de la Communauté de communes. La commune étant maître d'ouvrage pour cette installation, le conseil donne son accord pour que soient négociés au mieux les marchés sans être obligé de

réunir le conseil municipal dans le cas où les délais seraient très courts.

- approuve les devis pour la réfection du chœur et des façades de l'église qui s'élèvent à 17 370,47 € TTC pour la couverture et la charpente (Entreprise Jean-René Bozon-Vialle) et à 47 336,06 € TTC pour la maçonnerie (Entreprise Manno).

- accepte l'adhésion de la commune à l'Asadac pour l'année 2002 (92 euros), organisme sollicité en cas de besoin (études financières, juridiques, etc.).

- adopte une motion relative au passage des poids lourds dans la vallée de la Maurienne.

● SÉANCE DU 7 MAI 2002

Absents : Mme Bozon, Guy Emieux, Jean-Noël Favre-Bonté (procuration à René Mugnier), Henri Girard (procuration à Patrick Louadoudi), et Evelyne Rostaing-Troux.

1-Subventions

Le budget prévoit 210 000 francs de subventions aux organismes publics et 120 000 francs aux associations, répartis ainsi. Pour les organismes publics (unanimité) : CCAS de Saint-Colomban, 10 000 francs ; Maison du tourisme, 100 000 francs ; service communal de l'eau et de l'assainissement, 100 000 francs (montant qui sera ajusté en fin d'année). Pour les associations (7 voix pour et une abstention, P. Louadoudi, sauf pour la Transmaurienne, votée à l'unanimité) : La Villarine (chorale), 2 500 francs ; Club des sports, 12 000 francs ; Patrimoine et culture, 6 000 francs ; Tour Arvan-Villards, 2 000 francs ; Transmaurienne, 70 000 francs ; Raid humanitaire en Equateur, 9 000 francs ; ABA, 10 000 francs.

2-ARTT

Le conseil entérine l'accord qui concerne 3 employés communaux, 2 secrétaires (Janine Martin-Garin et Nicole Martin-Cocher) et 1 agent technique (Pascal Bozon).

3-Divers

Le conseil adopte l'avenant au bail de location du garage de l'Opac à compter du 1^{er} avril 2002, dont le loyer annuel est porté à 2 569,32 €.

● SÉANCE DU 7 JUIN 2002

Absents : Mme Bozon, G. Emieux et E. Rostaing-Troux.

1-Domaine skiable

Le conseil, à l'unanimité, suite à l'ouverture des plis concernant

les travaux d'équipement du col de Bellard, retient l'entreprise Pomagalski pour installer le télésiège (1,68 million d'euros HT). Le terrassement sera effectué par l'entreprise Mancuso (140 000 euros HT), et la maîtrise d'œuvre sera confiée au bureau MDP (37 765 euros HT).

Par ailleurs, le conseil accepte un avenant présenté par l'entreprise Pomagalski concernant le déplacement du téléski de l'Ormet (87 423 francs TTC), et un avenant présenté par le cabinet MDP concernant les honoraires pour les téléskis de l'Ormet et de Rogemont (39 252 euros TTC).

2-Divers

Le conseil :

- accepte un échange de terrain entre M. Paul Girard (3 parcelles situées section D et

d'une contenance totale de 1 200 m² environ) et la commune (une partie de la parcelle située à Plan Cugnet, section U, numéro 149, environ 1 200 m²) avec les réserves suivantes : la commune ne s'occupera pas de l'accès et un passage de 6 mètres sera réservé pour accéder à l'amont de cette parcelle.

- approuve les adhésions de Montaimont et Montgellafrey au syndicat intercommunal de musique et, en conséquences, la modifications de statuts.

- accepte (6 voix pour, René Mugnier et Xavier Mugnier se participant pas au vote) une négociation amiable dans l'affaire entre la commune et M^{me} Lucienne Favre-Bonté concernant le gîte d'étape de La Pierre.

- est informé du départ du boulanger (lire ci-dessous).

Les gérants de la boulangerie et du Triandou cesseront leurs activités fin août

Le 28 avril 2000, deux jeunes boulangers, Frédéric Dhondt et Sébastien Amaudry, prenaient la gérance de l'épicerie-boulangerie Le Puy Gris située, à Saint-Colomban, dans l'immeuble Le Comberousse. En février dernier, Sébastien Amaudry a cessé son activité, et, fin août, c'est Frédéric Dhont qui partira.

Ces départs ont des raisons essentiellement économiques. Selon Frédéric Dhont, il devient en effet de plus en plus difficile de vivre de cette seule activité : « *On travaille bien deux mois l'été et un mois l'hiver. Les autres mois sont creux et la vente très variable d'un jour à l'autre. Il y a trop de pertes surtout en boulangerie et en produits frais. Pour moi, c'est un casse-tête de prévoir quotidiennement la quantité de pain nécessaire. Certains jours, il me reste plus de la moitié des pains produits, et d'autres jours il me manque à 10 heures et parfois plus tôt. Dans ces cas-là, je ne peux pas en refaire car il faut au minimum 5 heures pour faire du pain. En ce qui concerne la pâtisserie, on peut en refaire plus rapidement. Quant aux week-ends, c'est un coup de poker à chaque fois. Des gens reviennent dans leurs résidences secondaires mais combien sont-ils à chaque fois ? C'est très irrégulier* ». Désabusé, il constate que des Villartins ne se servent pas ou plus chez lui : « *L'an dernier à la même époque, la production en pain était le double de celle de cette année. Il faudrait plus d'habitants à l'année* ». Pour les produits frais, Frédéric Dhont se ravitailler une fois par semaine à Albertville, et là aussi la perte est importante.

M. Dhont a dû investir quand il s'est installé : achat d'un camion pour les tournées, achat du matériel pour la fabrication. Aujourd'hui : « *Il me reste 7 500 francs par mois. Et là-dessus il faut enlever le salaire de la vendeuse. Heureusement que mon amie a un salaire régulier ! D'ailleurs on vit avec son salaire* ». Et de conclure avec amertume : « *C'est dommage le pays est magnifique et on a un bel outil de travail* ».

Le boulanger assure toujours les tournées deux fois par semaine le mardi et le vendredi. Ces tournées seront maintenues cet été. « *La vente en tournée est beaucoup plus stable mais j'ai perdu une dizaine de clients suite à des décès* ».

Depuis 1984, c'est le 5e gérant qui jette l'éponge.

A Saint-Alban, les informations qui circulaient depuis quelques mois ont été confirmées fin juin avec l'annonce officielle du départ de M^{me} Blanloel, gérante salariée du commerce communal Le Triandou (Saint-Alban). Cet établissement, dont le déficit d'exploitation pour 2001 – couvert par la municipalité – a atteint 12 000 euros, va faire l'objet d'une extension adoptée en juin dernier par le conseil municipal de Saint-Alban. Cette extension consistera « à rénover l'équipement de la cuisine et à équiper le garage communal attenant au local commercial pour agrandir la salle du commerce ».

Si M. Dhont quittera très probablement Saint-Colomban, M. et M^{me} Blanloel pourraient, eux, rester aux Villards où M. Blanloel est employé territorial à la Communauté de communes et où M^{me} Blanloel pourrait retrouver du travail.

Jeannine Martin-Garin

BOUCHERIE DU MONT CUCHE
Charcuterie - Volailles - Lapins
J. FERA TRAITEUR
Plats cuisinés sur commande - Livraison / domicile
73130 St-Etienne-de-Cuines
Tél. 04 79 56 34 01

GERLAND
Routes
St-Jean-de-Maurienne
Tél. 04 79 59 81 03
Albertville - Tél. 04 79 32 12 64

- Travaux communaux
- Accès et abords villas
- Devis gratuit sur

AMÉNAGEMENT STUDIO et MONTAGNE
- Espace cuisines - Salle de Bains Meuble
- Espace Convertibles
- Espace Literie
- Espace Meubles en Pin
MEUBLE MONTAGNE
Tél. 04 79 59 46 78 - Fax. 04 79 59 45 44
1230 Avenue de la Gare - 73130 Saint-Etienne-de-Cuines

Robert RICHARD
TAXI JOUR ET NUIT
73130 SAINT-ETIENNE-DE-CUINES
Téléphone 04 79 56 23 47 ou 04 79 59 48 78
327 430 740 R.M. 73

SAINT-ALBAN

● SÉANCE DU 30 MARS 2002

1-Gîte d'alpage

Le conseil avait mandaté deux cabinets d'architectes pour étudier l'avant-projet du gîte d'alpage de la combe du Merlet, avec le même cahier des charges : un gîte de 18 places et un appartement pour le couple de gardiens, ainsi qu'un laboratoire de fabrication de produits laitiers et un local de stockage, le projet devant rester dans une enveloppe de 411 600 euros HT, honoraires compris. Après présentation des deux projets à l'aide de projections et débat, le conseil a choisi par 6 voix contre 3 le projet du cabinet Ludmer et associés (Meylan). Les honoraires correspondants à l'étude de l'avant-projet seront intégrés dans les honoraires de l'ensemble du projet (NDLR : pour une esquisse du bâtiment voir *Le Petit Villarin* numéro 119, mars 2002)

2-Table d'orientation

Les élèves de l'école primaire de la vallée des Villards ont travaillé, dans le cadre du projet d'école 2001-2002, sur une table d'orientation qui sera implantée cet été à l'entrée de Saint-Colomban. Cette table a été financée par la Communauté de communes qui a décidé de faire une réalisation identique à Saint-Alban en 2003. Le conseil a décidé de proposer un emplacement situé au Premier-Villard, au lieu dit La Tourna, au départ de la route forestière du Replat.

3-Travaux ONF

Après avoir examiné les propositions de l'agent technique de l'Office national des forêts, le conseil décide de retenir les travaux suivants : le nettoyage de la route forestière du Monthion (700 euros), l'entretien de la piste de la forêt du Nant (1 360 euros), des travaux d'exploitation en régie (chablis, prévision de 4 600 euros). En investissement : des travaux sylvicoles pour deux hectares sur la parcelle L (1 906 euros, avec une subvention de la Région de 762 euros). Par ailleurs, le conseil fixe le droit d'affouage à 10 euros pour l'année 2002.

4-ARTT

Conformément à la loi du 3 janvier 2001 et du décret du 12 juillet 2001 pris pour son application, le conseil décide d'appliquer les 35 heures pour l'ensemble du personnel communal à compter du 1^{er} janvier 2002. D'autre part, compte tenu de la charge de travail de plus en plus importante, l'horaire de travail de la secrétaire de mairie est porté à 24 heures hebdomadaires.

5-ferme communale

Par délibération en date du 1^{er} décembre 2001, le conseil a décidé de mettre à l'étude la

réalisation d'une ferme communale sur le territoire de Saint-Alban. La phase 1 de cette étude s'intitule « Diagnostic territorial et agricole, aspects fonciers de la faisabilité ». Le Service foncier de la Chambre d'agriculture de la Savoie propose de réaliser ce diagnostic pour un montant de 5 494,50 € HT. Le conseil accepte cette proposition et sollicite auprès des différents organismes (Région, Europe ou Département) la subvention la plus élevée possible.

6-Impôts locaux

Compte tenu de l'augmentation des taux décidée par la Communauté de commune, le conseil fixe comme suit les taux d'imposition communaux : 0,04 % pour la TH, 8,98 % pour le FB, 0,40 % pour le FNB, et 0,77 % pour la TP. Soit un produit fiscal de 14 803 euros.

7-Comptes administratifs

Le conseil approuve à l'unanimité les comptes administratifs du budget communal, du service public à caractère commercial, et du CCAS. Le compte administratif 2001 de la commune fait apparaître un excédent de fonctionnement de 198 481 euros et un déficit d'investissement de 34 370 euros. Pour le commerce, il apparaît un déficit d'exploitation de 11 980 euros et un excédent d'investissement de 24 511 euros. Quant au CCAS, l'exercice 2001 fait apparaître un déficit de fonctionnement de 2 592 euros.

8-Divers

Le conseil :

- désigne (unanimité) M^e Louchet, avocat au barreau d'Albertville, pour agir au nom de la commune auprès du Tribunal des baux ruraux pour demander la résiliation du bail en indivision des alpages du Merlet, de façon à renégocier deux baux séparés avec les deux mêmes preneurs ;
- donne délégation au maire, ou, à défaut, au premier adjoint, pour signer au nom de la commune les actes notariés ou administratifs, pendant toute la durée de leurs mandats.

● SÉANCE DU 27 AVRIL 2002

1-Travaux

• Chapelles. Le conseil approuve le projet établi par M. Dominique Perron, architecte du Patrimoine, pour la 1^{re} tranche de la restauration (gros œuvre) de la chapelle des Voûtes, dont le devis estimatif, établi par l'architecte, s'élève à 38 500 euros HT. Ce projet sera

subventionné par la DRAC Rhône-Alpes (3 850 euros) et le conseil général de Savoie (16 170 euros). Concernant la chapelle du Premier-Villard, située sur le Circuit des chapelles, le conseil décide, dans le cadre de la mise en valeur du patrimoine de la commune, de la restaurer. Sur les conseils de l'Architecte des bâtiments de France, un travail préparatoire consiste à la mise en place d'un drain sur deux des murs extérieurs, la chapelle étant située dans un site avec des eaux souterraines abondantes. Le devis estimatif, établi par M. Charrière, architecte à Saint-Jean, s'élève à 8 521 euros. Le conseil général a accordé au titre du FDEC une subvention de 3 579 euros.

• Pont des Moulins. Le pont des Moulins, situé près de la scierie du Premier-Villard, présentait un danger d'affondrement, sa pile droite étant affouillée par le torrent du Merlet. Le conseil approuve un projet de rénovation dont le devis, établi par la DDE d'Aiguebelle, pour refaire la pile et restaurer le pont dans son état original, se monte à 10 681 euros HT. Le conseil général de Savoie a accordé une subvention de 4 486 euros au titre du FDEC 2002.

• Eglise. Des travaux de restauration de l'église ont été entrepris depuis plusieurs années, comportant en particulier la réfection des enduits des murs extérieurs. Il reste à effectuer le ravalement du chevet et un projet a été établi par M. Charrière, architecte à Saint-Jean, avec un devis estimatif de 21 400 euros HT. Une subvention de 15 405 euros a été obtenue du conseil général (programme FDEC 2001). Le conseil approuve ce projet. Pour tous ces travaux, le conseil sollicite une subvention supplémentaire auprès du fonds européen de développement régional dans le cadre du programme Objectif 2.

2-Agriculture

Dans le cadre du volet agricole du Contrat de rivière Arc et affluents, un accord cadre intitulé Programme d'opérations coordonnées du bassin versant de l'Arc, a été signé en janvier 1997 par différents partenaires financiers : Etat, Région Rhône-Alpes, Agence de l'eau, département de la Savoie, Syndicat du pays de Maurienne, chambre d'agriculture. Cet accord prévoit, entre autres, la réalisation de cartes communales d'aptitude à l'épandage. Ces cartes font apparaître les potentialités des sols agricoles pour l'épandage des matières organiques, en fonction des caractéristiques du milieu naturel (sol, sous-sol,

hydrographie, etc.) et des contraintes réglementaires (cours d'eau, captages). Les données recueillies constituent la base de l'élaboration des plans d'épandage que chaque exploitant concerné par l'opération coordonnée est tenu de faire. Le coût de la carte communale, quelle que soit la surface, s'élève à 3 812 euros TTC. La dépense peut être subventionnée par l'Agence de l'eau, l'Europe et la Région Rhône-Alpes selon un plan de financement qui ne laisserait à la commune que 20 % de la dépense soit 762,25 €. La maîtrise d'ouvrage de ces cartes sur l'ensemble du territoire de la Maurienne revient au Syndicat du pays de Maurienne. La maîtrise d'œuvre est confiée à la Chambre d'agriculture de la Savoie. Le conseil approuve ce projet. En outre, considérant qu'aucun dispositif de stockage d'effluents agricoles n'est prévu dans la commune, le conseil décide de demander à la Chambre d'agriculture de Savoie un diagnostic pour réaliser un dispositif au niveau communal.

• Ponts locaux

Le taux de TP adopté par le conseil municipal le 30 mars 2002 étant contesté par la sous-préfecture (l'application de la majoration spéciale étant impossible), ce taux est désormais fixé à 0,11 %.

4-Subventions

Une somme de 1 830 euros est inscrite budget primitif pour des subventions aux associations. Le conseil alloue : (unanimité) 150 euros au Souvenir français ; en l'absence de M^e Bordas et M. Roche, membres de l'association, à l'unanimité des votants, 400 euros à l'association Patrimoine et culture de la vallée des Villards ; en l'absence de M^e Bordas, membre de l'association, à l'unanimité des votants, 400 euros à la chorale La Villarine ; et en l'absence de M. Donda, membre de l'association, à l'unanimité des votants, 400 euros au Club des sports de la vallée des Villards. Enfin le conseil alloue 2 300 euros à la Maison du tourisme au titre de l'année 2002.

5-Divers

Le conseil :

- fixe le loyer du bail consenti à M. Jospeh Vanini, à partir du 1^{er} mars 2002, à 248 euros par mois, et le remboursement des charges à 37 euros par mois ;
- accepte de vendre à Serge Darves-Blanc (artisan ébéniste), afin qu'il réalise une voie privée d'accès à son atelier, diverses parcelles de terrain au prix de 0,46 euros le mètre carré, les frais étant à la charge de l'acquéreur ;

• fixe de nouveaux tarifs concernant l'eau et l'assainissement (ceux votés par le conseil municipal le 26 juin 1999 étant inférieurs à ceux préconisés par le conseil général pour prétendre obtenir des aides aux investissements) : 0,33 € le prix du m³ d'eau, pour la première tranche, et 0,20 € le prix du m³ pour l'assainissement. Les autres éléments intervenants dans la facture sont inchangés. Ces nouveaux tarifs entreront en vigueur le 1^{er} août 2002.

● SÉANCE DU 1^{er} JUIN 2002

Absents : Christian Roche (procuration à Georges Quézel-Ambrunaz) et Nicolas Revol (procuration à Michel Donda)

1-Emploi-jeune

Sébastien Chaix, emploi-jeune à Saint-Alban, appartient au corps des sapeurs-pompiers volontaires de Saint-Avre, la commune de Saint-Avre étant liée au SDIS par une convention de mise à disposition. Dans le cadre de sa formation en tant qu'emploi-jeune (qui est obligatoire), et en liaison avec sa formation de sapeur-pompier, il serait judicieux qu'il obtienne le permis de conduire poids lourds. Le coût de cette formation et de l'examen est de 1 370 euros. Le conseil accepte ce projet de formation et sollicite une subvention au conseil régional Rhône-Alpes.

2-Subventions

D'autres demandes étant parvenues en mairie, le conseil attribue 150 euros à l'association d'Aide en milieu rural (ADMR) du canton de La Chambre, et 100 euros à l'Intércom du pays de Maurienne, association contre les nuisances TGV, frêt et ferroulage.

3-Travaux

• Presbytère. Le conseil prend connaissance de l'avant-projet de restauration et d'aménagement de l'ancien presbytère réalisé par le cabinet d'architecture Perron (Saint-Jean). Ce projet comprend, outre la réfection de la toiture, l'embellissement des façades (en conservant les fenêtres à barreaux et le cadran solaire), la création en rez-de-chaussée de toilettes publiques, la création d'un appartement et de trois gîtes. Le conseil approuve ce projet pour un montant total approximatif de 490 000 euros et sollicite l'attribution de subventions tant au titre de la sauvegarde du patrimoine, qu'au titre des créations de logements et d'aménagements publics.

• Commerce. Le conseil adop-

PAINS
PATISSERIE
SOUVENIRS

J.-L.
TABOURY

Tél. 04 79 59 48 59

Spécialité marjolaine - chocolats maison

SAINT-ETIENNE-DE-CUINES

Laurent MARTIN-COCHER

○ chauffage - sanitaire
○ tuyauterie industrielle

63, rue Eugène Charbonnier - 38600 FONTAINE
Tél. 04 76 26 71 11 - Portable 06 08 59 61

Le Pont - Saint-Colomban-des-Villards

 Ets ARLAUD

Station service ELF - Automat 24h/24
Assistance et dépannage
Vente de véhicules neufs et occasions
Réparations toutes marques

Station de lavage mousse active • 2 pistes avec aspirateurs
ZA des Grands Prés - Sortie échangeur A43
04 79 56 22 55 73130 STE MARIE DE CUINES

Comptes rendus des conseils (Saint-Alban) Suite de la page 14

te le projet d'extension du commerce communal présenté par M. Gérard Covarel, architecte à Saint-Jean, qui consiste à rénover l'équipement de la cuisine et équiper le garage communal attenant au local commercial pour agrandir la salle du commerce. Le coût global de cet aménagement est de 45 735 euros HT mais le conseil sollicite l'attribution de subventions au titre du FISAC, auprès du conseil régional Rhône-Alpes, et au titre du Fonds européen de développement régional.

• Route du Mollard. Afin de revitaliser le Chef-Lieu de la commune, en créant notamment une route de desserte du hameau du Mollard situé à l'amont du Chef-Lieu. Une grande partie des habitations n'est desservie que par un chemin étroit qui ne peut être élargi entre les bâtiments et qui ne permet pas le passage de camions de livraisons ou de véhicules de dépannage et de secours. La solution retenue lors des diverses études et réunions consiste à créer une voie en boucle autour du hameau. Ce projet a l'avantage de desservir une vaste zone constructible au nord-est du Chef-Lieu. Le conseil approuve ce projet dont le coût global et approximatif est de 600 000 euros.

• Chemins. Le maire expose au conseil la nécessité de faire enrober deux chemins qui présentent des inégalités ou des pentes qui rendent le déneigement difficile. Il s'agit notamment du chemin qui dessert le hameau du Pied des Voûtes et du chemin dit de la Combette au pied du Premier-Villard. Dans le cas de la Combette, des travaux d'adduction d'eau vont être réalisés prochainement qui vont rendre cet accès impraticable, le revêtement en enrobé s'impose dans ce cas. Le conseil adopte ces travaux pour 40 000 euros HT.

• Chapelle des Voutes. Le conseil prend connaissance du projet de restauration intérieure - 2^e tranche - réalisé par M. Dominique Perron, architecte du Patrimoine à Saint-Jean-de-Maurienne. Ce projet comprend la restauration des enduits et des peintures murales, ainsi que la création d'un drain, pour un montant estimatif de 50 000 euros. Le conseil accepte ce projet et sollicite les subventions à la direction départementale de la culture, à la direction régionale des affaires culturelles et au fonds européen de développement régional.

ment régional.

4-Carrefour du Besay

Une subvention a été obtenue au titre de la dotation globale d'équipement pour le financement des travaux d'aménagement du carrefour du Besay. Cet aménagement permettra aux usagers du Besay de sortir sur le chemin communal en toute sécurité. Le maire propose que ce dossier, dont le coût global estimatif est de 51 967 euros, fasse l'objet d'une demande de subvention au titre du Fonds européen de développement régional. Le conseil accepte.

5-Divers

• Ecole de Musique. Le conseil accepte l'adhésion des communes de Montgellafrey et Montaimont au Syndicat intercommunal de l'école de musique du canton de La Chambre, et approuve les statuts modifiés en conséquence.

• Terrains. Le conseil décide l'acquisition de l'élargissement du chemin d'accès à La Doata, pour 60 m², pris sur les parcelles 1593 et 1596 appartenant, en copropriété, à Mmes Jeannine Dufour, née Cartier, et Jacqueline Valet, née Clérin, à un prix identique à celui de la parcelle numéro 1594, précédemment acquise. Cet acquisition permettra de réaliser l'accès à proximité immédiate du Chef-Lieu et du Mollard.

• Droit de préemption. Un grand nombre de déclarations d'intention d'aliéner arrivant en mairie pour des transactions concernant des biens de peu d'importance, ou de petites parcelles de terrains permettant des regroupements au sein des hameaux, et qui n'ont aucun intérêt pour la commune, le conseil donne au maire une délégation permanente pour signer ces documents.

● SÉANCE DU 15 JUIN 2002

1-Lotissement

Le 16 février dernier, le conseil décidait d'acquérir la parcelle de terrain située à La Doata, parcelle numéro 1594, section G, en vue de réaliser un lotissement à proximité immédiate du Chef-Lieu et du Mollard. Un oubli a été commis concernant la parcelle numéro 1595, section G, qui constitue l'accès à la parcelle principale numéro 1594 et dont la vente aurait dû se faire simultanément, conformément aux accords passés avec le vendeur, M. Jean-Jacques Derrier. Le conseil mandate donc le maire pour effectuer les formalités d'acquisition de cette parcelle, cette cession étant faite à titre gratuit.

2-Gîte d'alpage

L'étude concernant l'implantation d'un gîte d'alpage dans la combe du Merlet a été réalisée par la commune mais le dossier de réalisation est confié à la Communauté de communes. Il convient donc que la dite communauté de communes ait la maîtrise foncière du lieu d'implantation. Le conseil accepte de mettre à la disposition de la Communauté de communes une partie de la parcelle numéro 397 située section A, lieu-dit Les Fouages, à l'amont de Rocher Riore, pour une superficie d'environ 5 000 m².

3-Motion

Considérant les dernières informations en sa possession, et conscient de l'urgence de rééquilibrer les modes de transport en favorisant le développement du ferroviaire, le conseil, sensible à l'avenir du canton de La Chambre, exige une étude véritable et sérieuse d'un tunnel sous Belledonne sortant directement à Saint-Jean-de-Maurienne, et la prise en compte, pour cette étude, de tous les impacts irréversibles en matière d'environnement, et du grave préjudice pour l'économie locale et touristique.

Le conseil s'oppose à tout tracé à ciel ouvert longeant l'autoroute de Maurienne et à l'aire de régularisation qui peut se concevoir en tunnel tout en

privilégiant la sécurité.

4-Eau et assainissement

Le conseil approuve le rapport 2001 sur le prix et la qualité du

service d'eau potable et d'assainissement (lire ci-dessous), et adopte le règlement du service de l'eau.

Rapport sur l'eau

Le service de l'eau potable est assuré par la commune en gestion directe. Pour 120 m², le coût de ce service est passé de 428,80 F au 1^{er} janvier 2001 à 66,89 euros au 1^{er} janvier 2002, soit une augmentation de 2,33 %.

Le point de prélèvement (captation d'une source unique située au lieu-dit Les Perrières) produit un volume (entièvement prélevé) de 47 000 m³. Le volume distribué est de 5 660 m³.

Le nombre de résidents permanents réels est de 49 (pour 52 habitants), le nombre de résidents saisonniers, 15, le nombre de résidents en juillet et août, entre 400 à 600. Le nombre de branchements domestiques est de 160 (pour une consommation de 5 614 m³), le nombre de branchements non domestiques, 2 (pour 46 m³). Trois analyses ont été effectuées qui ont toutes donné des résultats satisfaisants.

Les emprunts en cours ont été renégociés avec la Caisse des dépôts et consignations à des taux allant de 4,3 % à

4,9 % selon la durée des prêts. La dette a donc été allégée à partir de l'année 2000.

En 2001, a été réalisé le renforcement, sur 400 m, du réseau du hameau du Premier-Villard (financé par la Communauté de communes). L'extension du réseau d'eau potable dans le secteur de la Combette (bas du Premier-Villard) est envisagé.

Pour l'assainissement, 157 habitations relèvent de l'assainissement collectif et sont toutes raccordées aux décanteurs digesteurs. Huit habitations (dont le hameau du Pied des Voûtes) disposent d'un système d'assainissement non collectif.

Au 1^{er} janvier 2001, pour 120 m³, le coût était de 120 francs (17,77 €). L'amélioration des rejets des eaux pluviales dans le secteur du Bessay a été réalisée et financée par la Communauté de communes.

Pour sa part, la commune a réalisé, et financé, l'extension du réseau d'assainissement dans le secteur de Curtigeron (Premier-Villard).

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

● SÉANCE DU 31 MAI 2002

Absents : Annie Bordas (procuration à G. Quézel-Ambrunaz) et Henri Girard (procuration à R. Mugnier).

1-Commissions

Suite au changement de président, deux commissions sont modifiées comme suit. Commission chargée d'examiner les appels d'offre : P. Louadoudi, président, M. Donda, R. Mugnier, et D. Quézel-Ambrunaz, membres titulaires ; A. Bordas, Jean-Noël Favre-Bonté, et G. Quézel-Ambrunaz, membres suppléants. Commission des finances : A. Bordas, M. Donda et R. Mugnier.

2-Subventions

Le conseil alloue 29 889 euros à la Maison du tourisme (unanimité), et 4 400 euros à l'association Les Villards vallée fleurie (10 voix pour et 1 abstention). Pour ces deux demandes, le solde sera prévu en décision modificative. Concernant le projet

Raid Equateur (piloté par MM. Jean-Luc Joly, Roland et Marc Bellot-Champignon), le conseil vote le principe d'une subvention de 1 372 euros (à prévoir au budget supplémentaire ou en 2003). Enfin, le conseil attribue 5 000 euros à l'association Cheval notre passion (il s'agit du transfert de la subvention accordée à l'association Saint-Col équitation qui s'est retirée du projet de centre équestre pour cette année).

3-Loyers

Les loyers des appartements de la résidence La Perrière arrivant à expiration cette année sont fixés à 325 euros pour le B1 (T3) et 323 euros pour le B3 (T2).

4-Gîte d'alpage du Merlet

Le conseil entérine le choix du conseil municipal de Saint-Alban concernant l'architecte de ce projet à savoir SCP Ludmer et associés (6 voix pour,

3 contre et 2 abstentions). Des réserves sont émises sur la participation de M. Charpin à ce dossier.

5-Table d'orientation

Le projet s'élève à environ 15 000 euros. Aucune somme n'ayant été prévue au budget, le conseil donne un accord de principe pour sa réalisation en

2002-2003.

6-Personnel

Le président donne lecture de la lettre d'un employé pour un aménagement d'horaires, et de la réponse défavorable du Comité technique paritaire concernant le dossier ARTT (réduction du temps de travail). Le conseil décide de réunir les employés pour discuter de ces dossiers. Suite à la Loi Sapin, concernant la résorption de l'emploi précaire, le conseil décide la création d'un poste de rédacteur à temps complet. Enfin, lecture est donnée de la lettre de Me Carlon, avocat de Bernard Paret, concernant la non reconduction, dans les mêmes termes, de son contrat de travail, et de la réponse qui a été faite.

7-Divers

Le conseil décide :

- de sortir de l'actif le matériel obsolète (pour 68 189,08 €) ;
- * l'achat d'un minibus et d'un véhicule Peugeot pour remplacer la 504 ;
- de prendre en charge l'hébergement de scouts, en camping, en échange de travaux divers ;
- de cotiser au Syndicat du pays de Maurienne (3 936,89 €).

JEAN PERCEVAUX

Electricité Générale

73130 SAINT-ETIENNE-DE-CUINES

Téléphone : 04 79 56 22 14


J.C. RAPELLI
TRAITEUR

73130 SAINT-ETIENNE-DE-CUINES
Tél. 04 79 59 40 65



CLUB HIPPIQUE DES ETANGS

70, La Drosière
38140 Beaucroissant
Tél. 04 76 91 52 33

PEINTURE - PAPIERS - PEINTS
REVETEMENTS DE SOLS

MORINI Alain
R.M. 19274 73

73130 LA CHAMBRE Tél. 04 79 56 22 56

VALLÉE PROPRE

Un « combat » sans fin

La journée du nettoyage s'est déroulée le 20 avril. Cette date est difficile à fixer car elle ne doit pas venir trop tôt dans la saison pour ne pas pâtrir des chutes de neige tardives, ni trop tard pour simplifier les recherches dans des herbes de tailles encore raisonnables. De ce fait, généralement située en avril, elle ne permet pas à l'association des Villarins et amis des Villards et à la communauté de communes de la vallée du Glandon de s'inscrire auprès du ministère de l'environnement comme entités participant au Printemps de l'environnement, une journée « ville propre » nationale qui, elle, a lieu chaque année en juin.

Quoiqu'il en soit, ce jour là, par petits groupes, sur différents points sensibles (ou plus sensibles) de la vallée, du Pied des Voûtes

au Prin, une petite poignée de fidèles(*) s'est attelée à continuer l'œuvre commencée depuis plusieurs années à l'initiative de l'Association. Cette année, signe encourageant, il y avait moins de nouveaux déchets, le traitement des décharges anciennes étant largement majoritaire, même si la propreté de la combe située en contrebas du bâtiment d'accueil (à La Pierre) reste préoccupante, et qu'on peut se demander si son nettoyage n'incombe pas au gestionnaire des remontées mécaniques (la Satvac voire la commune de Saint-Colomban). De même que l'enlèvement de pylônes EDF, au Martinan, entrepris grâce à l'aide d'Eric Darves-Blanc, qui était venu avec son tracteur, incombe aux collectivités locales.

Cette année, on notait la présence à cette



■ En contrebas du Martinan...

M. FRASSE

corvée de 3 enfants dont Clément Girard (La Pierre), seul écolier des Villards à participer, qui a rempli à lui tout seul 3 sacs poubelles sur le site de La Pierre !

Comme souvent à l'heure des conclusions la question s'est posée de savoir s'il fallait oui ou non continuer cette opération, ou s'il ne fallait pas la programmer tous les 2 ou 3 ans seulement par exemple. La question s'est également posée de savoir s'il n'était pas préférable de faire « le ménage » le long des routes plutôt que d'aller dangereusement nettoyer

des combes. Ce qui donnerait aussi à ce travail une efficacité et un impact plus visible. Comme toujours, c'est dans la bonne humeur d'un repas offert par la Communauté de communes, en présence de Patrick Louadoudi, président, que s'est achevé après-midi cette opération 2002.

Ch. Mayoux

(*) Bon an mal an, on retrouve depuis plusieurs années quasiment toujours les mêmes « soldats du nettoyage ». Pour leur fidélité, ils méritent d'être cités. De Saint-Colomban : Maurice et Gisèle Frasse, Emmanuel Favre-Tissot, Norbert Combet, Philippe et Bernadette Mouterde et leurs petites-filles, Elise et Suzanne Arnaud, Clément Girard, et Christophe Mayoux. De Saint-Alban : Georges Quézel-Ambrunaz, Daniel Quézel-Ambrunaz, Emile Quézel-Yoyon, Sébastien Chaix, Armand Cartie-Lange, Josette Noël-Lardin, Jean-Marc, Annie et Gilles Bordas, Raymond Quézel-Péron, Albert Cartier, et Eric Darves-Blanc. A noter la présence d'un conseiller municipal de Saint-Colomban et de 5 conseillers municipaux de Saint-Alban (sur un conseil de 9 !). A noter aussi, sur les deux communes, la présence de 5 chasseurs.

PÊCHE

Une prise remarquable !

Soixante-cinq centimètres ! C'est la taille de la truite pêchée par Simon Cartier-Lange (Lachenal), le jour de l'ouverture (9 mars), au lac de l'Echaillon (près de Saint-Jean), après avoir fait l'ouverture, le matin, dans le torrent des Roches, au pont du Plat (dans quelques dizaines de centimètres de neige) où il a pris 2 truites de 28 centimètres environ.

La truite pêchée à l'Echaillon, à la teigne avec un bouchon, pesait 3 kilos. Après 20 minutes de « combat », grâce à sa dextérité et à son expérience, et utilisant un fil supportant 2,7 kilos et un bas de ligne pour 2,4 kilos, Simon est parvenu à mettre cette formidable « arc-en-ciel » dans son épuisette. Une telle prise serait-elle possible dans les ruisseaux villarins ? « Non, répond Simon sans hésiter, la plus grosse que j'ai pêchée faisait à peu près 40 centimètres, et c'est rare ! ». De mémoire de pêcheur villarin, apparemment, jamais truite pêchée dans la vallée n'a mesuré plus de 50 centimètres. « De toute façon, au-dessous de 25 à 27 centimètres, moi je les relâche, précise Simon, car autant les laisser vivre... ». Titulaire d'un permis départemental depuis 5



CH. MAYOUX

ans, Simon a une préférence pour le torrent des Roches, et apprécie les lacs de la Croix et du Sembuis, mais regrette la rareté des truites dans les lacs des Balmettes et du Bacheux. Aussi, préoccupé par l'avenir de sa passion, Simon effectue avec plaisir, quand il est disponible, les corvées d'alevinage, car, curieusement, certains ruisseaux semblent ne plus compter une seule truite, comme c'est le cas du torrent du Bacheux (dans sa partie haute). Amateur de toutes les pêches (au ver, à la teigne, à la sauterelle), Simon pêche aussi à la mouche artificielle qu'il confectionne lui-même. La prise exceptionnelle de Simon Cartier-Lange conduit à (re)proposer la création d'une récompense annuelle pour la plus grosse prise qui serait réalisée aux Villards, après validation par la

Maison du tourisme par exemple (qui délivre les permis de pêche aux Villards).

Par ailleurs, à des fins statistiques et de bonne gestion, une rencontre annuelle des pêcheurs villarins avec l'association officielle de pêche locale (La Chambre) ne serait sans doute pas inutile.

Christophe Mayoux

VALLÉE FLEURIE

Que de prix !

La remise des prix du concours de l'association Les Villards vallée fleurie a réuni, le 17 mai, en présence de Maurice Bouchet-Flochet, président de l'association, Patrick Louadoudi, président de la Communauté de communes, René Mugnier et Georges Quézel-Ambrunaz, maires, et Gilbert Pautasso, président de la Maison du tourisme, toutes les personnes récompensées pour leurs actions dans le domaine du fleurissement au titre des étés 2000 et 2001. Ont été aussi récompensés par un prix d'honneur (et l'attribution d'un tableau), Raymond Quézel-Peron, pour l'année 2000, et l'Hôtel de la poste, pour l'année 2001, dans les catégories propriété fleurie et hôtel-restaurant(*).

Tous les lauréats (3 par catégorie) ainsi que les 24 personnes ayant reçu un prix d'encouragement ont reçu des diplômes et des bons d'achat de différentes valeurs qui furent quasiment tous utilisés le lendemain lors du marché aux fleurs, au Chef-Lieu (Saint-Colomban), qui leur fut réservé avant d'être ouvert ensuite à tous les Villarins. Près de 150 personnes sont ainsi venues faire leurs emplettes parmi 3 000 plantes proposées (un record depuis 1998, mais il en est resté...)

et vendues à prix coûtant par l'Association.

Cette association, recréée à la fin de l'année dernière(**), tiendra sa première assemblée générale au mois d'août. A cette occasion les premières adhésions seront prises.

Tous les passionnés du fleurissement sont naturellement les bienvenus dans cette association presque d'utilité publique, car, comme l'a rappelé Mme Bouchet-Flochet dans son allocution : « *Il est vital de bien fleurir nos communes, c'est une forte complémentarité pour le tourisme. Une autre complémentarité, c'est votre fleurissement personnel qui apporte une note de gaîté dans nos hameaux, et soyez assurés que les vacanciers y sont très sensibles.* »

Ch. Mayoux

(*) Le palmarès complet a été publié dans *Le Petit Villarin* n° 117 (septembre 2001).

(**) *Le Petit Villarin*, n° 119, mars 2002.

• Précision : contrairement à ce que nous avons indiqué (*Le Petit Villarin* n° 119, mars 2002), ce n'est plus Patrick Rostaing-Troux qui est chargé de l'entretien du fleurissement. Ce travail a été dévolu aux employés territoriaux.

LE CARNET

NAISSANCES

- Le 20 février 2002 à Grenoble, de *Lou*, fille de André *Bert* et Fabienne *Emieux*, petite-fille de Christian *Emieux* et Viviane *Campillo*, et arrière-petite-fille de Fernande *Jamen* (Premier-Villard) et Marie *Emieux* (Martinan).
- Le 17 mars 2002 à Toulouse, de *Hanaë*, fils de Frédéric et Gabrielle *Sapiana*, et petit-fils de Jean-Marie et Roselyne *Martin-Cocher* (Martinan).
- Le 23 mars à Chambéry, de *Grégory*, fils de Hervé et Muriel *Gandet*, et arrière-petit-fils de Mme Renée *Davoli* (Martinan).
- Le 28 mars 2002 à Toulouse, de *Gaël*, fils de Xavier *Christaud-Braize* et Fabienne *Gouilly*, et arrière-arrière-petit-fils de Joseph *Christaud-Braize* (†) et Marie Françoise, née *Pepey* (†) (Martinan).
- Le 22 avril 2002 à Grenoble, de *Florent*, fils de Jean-Luc et Véronique *Nicoletti*, petit-fils de Jean et Arlette *Favre-Bonté*, et arrière-petit-fils de René et Anaïs *Martin-cocher* (Martinan) et de Benoît (†) et Joséphine (†) *Favre-Bonté* (Lachenal).
- Le 24 avril 2002 à Clermont-Ferrand, de Emmanuelle, fille de Thom et Murielle *Loek*, petite-fille de Michel (†) et Arlette (†) *Poënsin-Caillat* et arrière-petite-fille de Emmanuel et Rosalie *Favre-Mot* (Lachenal).
- Le 10 mai à Sallanches, de *Gabriel*, fils de Emmanuel *Bozon* et Laure *Loubier*, et petit-fils d'Alfred et Jeanine *Bozon* (les Roches).
- Le 14 mai 2002 à Saint-Jean, de *Emma*, fille de Eric *Pommier* et Corinne *Cartier-Lange*, petite-fille de Jacques et Jacky *Cartier-Lange* et André et Marcelle *Pommier*, et arrière-petite-fille de Emma *Bozon-Vialle* (Lachenal) et de Emma *Favre-Trosson* (Châtelelet).
- Le 3 juin 2002 à Marseille, de *Agathe*,

fille de Jean-Baptiste et Anne *Tronel-Peyroz*, petite-fille de Emmanuel et Odile *Tronel-Peyroz*, et arrière-petite-fille de Marius et Joséphine *Tronel-Peyroz* (Lachal), et de Marcel et Paulette *Roy*.

- Le 7 juin à Toulouse, de Noellie, fille de Eric et Céline *Martin-Cocher*, et petite-fille de Jean-Marie et Roselyne *Martin-Cocher* (Martinan).
- Le 13 juin 2002 à Chambéry, de *Corentin*, fils de Lionel et Valérie *Girard*, petit-fils de Jacques et Simone *Favre-Teylaz* (Châtelelet), et de Paul et Marie-Louise *Girard* (Martinan).

MARIAGES

- Le 6 avril 2002 à Saint-Etienne-de-Cuines, de Sylvie *Vial* et Thierry *Frassé-Sombet*. Sylvie est la fille de M. et Mme Georges *Vial* (Le Bessay - Cuines), et Thierry est le fils de Mme Pierrette *Frassé-Sombet* (Planchamp).
- Le 15 juin 2002 à Saint-Colomban, de Alban *Duron* et Séverine *Poënsin-Caillat*, fille de Michel (†) et Arlette (†) *Poënsin-Caillat*, et arrière-petite-fille de Emmanuel et Rosalie *Favre-Mot* (Lachenal).

DÉCÈS

- De Mme Alice *Cartier* née *Jeacomine*, le 14 décembre 2001 à Cavaillon (82 ans). Elle était l'épouse de M. Joseph *Cartier* (Lachenal).
- De Mme Denise *Dupenloup* née *Chaboud-Jacoz* (Premier-Villard), le 10 mai 2002 à Aix-les-Bains (87 ans).
- De M. Louis *Clouscard*, le 18 mai 2002 à Montpellier (92 ans). Il était l'époux de Jeanne *Tronel-Peyroz* (Lachal).
- De M. Jean-Claude *Maurino* (Chef-Lieu), le 22 mai 2002 à Grenoble (54 ans). Jean-Claude Maurino était le frère de notre collaborateur Jacques Maurino. La rédaction du *Le Petit Villarin* lui adresse ses sincères condoléances]
- De Mme Yvonne *Roget* née *Pepey* (Martinan), le 10 juin 2002 à Yenne (87 ans).

LE PETIT VILLARIN

Publication trimestrielle - N° d'inscription CPPAP 0705 G 79863 - N° ISSN : 1140-5473 - Siège : mairie - 73130 St-Colomban-des-Villards - Directeur de la publication : Emmanuel Tronel-Peyroz - Comité de rédaction : Roger Darves, Jeannine Martin-Garin, Jacky Maurino, Christophe Mayoux, Ginette Paret, Emmanuel Tronel-Peyroz - Abonnements et diffusion : Jean-Pierre Tronel-Peyroz - 316, Bd. Chave - 13005 Marseille - Tél. 04 91 49 29 61 - Comptabilité et administration : E. Tronel-Peyroz - 21, rue Albert Dubout - 34130 Mauguio - Tél. 04 67 29 45 43 - CCP Le Petit Villarin n° 1357-38 M Montpellier - Maquette : F. Duval - Tél. 04 67 64 54 53 - imprimerie : JF impression - St-Jean-de-Védas - Tél. 04 67 27 34 11 - Abonnement annuel : 8,38 €.